

LYON-SPORT

Journal de tous les Sports

Organe Officiel de toutes les Fédérations et des principales Sociétés Sportives

DE LYON ET DU SUD-EST

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

ABONNEMENTS

Rhône et Dépts limitrophes, un an.. 6 fr.
Autres départements, un an..... 6 50
Etranger, un an..... 8 fr.
Chaque demande de changement d'adresse
50 centimes en plus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

63, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63

LYON

Les Annonces sont reçues :

A LYON :
AU BUREAU DU JOURNAL
A VIENNE :
A notre Bureau, 8, place du Palais

PREMIER SALON LYONNAIS

du Cycle et de l'Automobile

Réunion du Jury

Jeudi a eu lieu la grande journée à l'Exposition du Cycle, où une affluence considérable avait été attirée par les opérations du jury, chargé d'attribuer, dans les diverses classes, les récompenses qui devaient justement marquer les heureuses innovations de l'industrie sportive rassemblées dans ce premier Salon Lyonnais. Dès neuf heures du matin, tous les exposants se trouvent à leur stand, prêts à démontrer l'utilité et l'ingéniosité de leurs machines, produits et appareils.

Les quatre commissions du jury se mettent de suite à l'œuvre, suivent avec un soin scrupuleux et une attention soutenue les explications, démonstrations qui se succèdent et se renouvellent. On ne tarde pas à comparer et la lutte se trouve peu à peu circonscrite, dans chaque catégorie, entre quelques machines de tout premier ordre, absolument remarquables, entre des appareils vraiment nouveaux et dignes de distinction.

Après une visite générale qui, dans la matinée, a donné une vue d'ensemble bien complète, le jury suspend ses opérations. Un déjeuner, fort bien servi, réunit, sous la présidence de M. Buffaud, commissaire général, les dévoués industriels, ingénieurs, sportsmen et chauffeurs qui avaient accepté les délicates fonctions de membres du jury. Au dessert, M. Pétrequin, ingénieur, au nom de ces collègues du jury, félicite MM. Buffaud et Deveaux de l'entreprise qu'ils ont su mener à bonne fin. C'est le tour de M. Guelpa, à qui le commissaire général de l'Exposition laisse le soin de remercier chacun suivant son mérite : — M. Buffaud, de cette heureuse influence qui a facilité la tâche de tous ; — M. Deveaux, de cette généreuse activité, toujours en éveil et qui amène le succès ; — les membres du jury de leur précieux concours, assurant une consécration professionnelle de cette entreprise de décentralisation.

M. Garnier, conseiller municipal du deuxième arrondissement, répond au nom de la Municipalité et comme représentant du quartier où l'Exposition s'est fixée.

Il faut croire que les idées ont dû se préciser et que les conversations ont préparé les dernières opérations de détail du jury, qui, dès deux heures, examine à nouveau et une dernière fois les expositions dignes de leur attention et de récompense.

La Musique Militaire donne à cette réunion un caractère presque officiel. Les dernières observations sont faites, les dernières remarques échangées, un ou deux essais redemandés pour juger en pleine connaissance et le jury se retire pour délibérer.

Nous donnons ci-dessous et un peu à la hâte les quelques indications que nous avons pu obtenir. Sans affirmer qu'ils sont absolument définitifs et exacts, ces résultats ont été cependant puisés à bonne source pour qu'il nous soit permis de dire qu'ils ne s'écarteront pas beaucoup de ceux qui, dimanche soir, seront officiellement publiés à la distribution des récompenses.

Dimanche sera le jour de clôture (si une prolongation n'est pas nécessaire). Il y aura grande fête, le soir, à 2 heures. La Fanfare des Touristes Lyonnais se fera entendre avant la distribution des récompenses, qui aura lieu à 5 heures du soir. Cette cérémonie pourrait bien avoir une solennité exceptionnelle et grandiose, si l'on songe qu'un ministre, ce jour-là, à Lyon, aura la faculté d'apporter à cette grande manifestation industrielle et sportive, l'appui et l'encouragement que mérite bien cette œuvre de décentralisation.

JURY

Président : M. Jean BUFFAUD, commissaire général du Salon.

Membres : MM. Aulanier F., ingénieur ; Averly, ingénieur ; Brunier M., Burnichon, Côte, ingénieur ; Devaux, Desjeux, ingénieur ; Garnier, ingénieur, conseiller municipal ; Lagane, Lespinasse, Marcet, Mérieux, Nové-Josseraud, conseiller municipal ; Pétrequin, ingénieur ; Robatel, ingénieur, juge au Tribunal de commerce ; Reguet, Soënen, Terrasse, F. Guelpa, secrétaire général du Salon, secrétaire du Jury ; Oillond, Richarme, Grant, ingénieurs, Crouzet.

LES AUTOMOBILES ROCHET-SCHNEIDER

se distinguent
par leur

SILENCE ABSOLU
ABSENCE DE TRÉPIDATION
Fabrication supérieure

1^{er} GROUPE. — *Histoire de la Vélocipédie.* — Jury : M. Terrasse, président; M. Lagane, vice-président; M. Reguet, secrétaire; M. Burnichon. — Félicitations du Jury à la société du *Cyclophile Lyonnais (Hors Concours)*, qui a su retracer avec des appareils fort bien conservés et des photographies recherchées, l'histoire de la vélocipédie lyonnaise.

— Remarqué une bicyclette miniature de **M. Lacombe**, qui par son travail de patience a reçu également les félicitations du jury.

II. — *Vélocipèdes de tous systèmes de fabrication française et étrangère, tandems, bicyclettes à pétrole, etc.*

Médaille d'or aux **Cycles Singer**, modèles remarquables par trois changements de multiplications à roues dentées, sa roue libre, et par le contrepédalage, malgré son poids.

Médailles de vermeil : 1^o Aux **Cycles Clever**, pour son grand pignon interchangeable et roue libre; 2^o aux **Cycles Ailloud**, pour sa bicyclette sans chaîne, tube direct et pignon central, et sa bicyclette à roue libre.

Médailles d'argent : 1^o **Cycles Deveaux**, de Cambrai, pour ses machines populaires bon marché et à portée de tous; 2^o **Cycles Ferratge**, de Lyon, pour ses machines bon marché et de belle construction.

Médaille de bronze: **Cycles Eynard de Lyon** pour ses machines à nouvelle bielle avec manivelles extensibles, très utiles pour les grandes multiplications; mais si l'effort du cycliste se trouve bien employé, le système a l'inconvénient de trop déplacer les jambes et le poids du corps; — aurait mérité une récompense peut-être supérieure si l'application en eût été prouvée.

2^o **L'Hygiénic-Bicyclette (de Lyon)**. Idée bien réalisée, application intéressante pour le tourisme, malgré le poids.

Mentions Honorables. — **Cycle Diamante de Milan**. Roue de devant petite, mobile et peut-être dangereuse, la construction originale a paru mériter un encouragement.

Bicyclette à pétrole Veillet. — Le Moteur étant derrière, le poids paraît mal réparti; la machine est sujette à des rippages; la mise au point, la transmission et le frein sont insuffisants.

Il est regrettable que l'inventeur n'ait pas jugé à propos de faire juger la stabilité de sa machine et démontrer sa valeur.

III. — *Journaux, Publications et Cartes.*

Lyon-Sport (Hors concours). Membre du jury.

Médaille d'or: *Le Véto* et *Le Journal des Sports* ex æquo

Médaille de vermeil: *La Vie au grand air*.

Médailles d'argent: *La Vie en plein air*.

Un des premiers organes des sports à Lyon, dans les vélodromes, comme programme et biographie des coureurs, reçoit les félicitations du jury.

Le Bulletin de la Société des Inventeurs réunis. — Publication à encourager et fort remarquée.

Le Tout Lyon est à signaler aussi pour ses comptes rendus mondains ainsi que des fêtes données pour l'Exposition du Cycle.

2^o GROUPE. — *Voitures automobiles, Moto-cycles et leurs moteurs.*

Jury. — M. Robatel, président; Marcel, vice-président; Ollion, secrétaire; membres: Crozet, Grant.

VOITURES ÉLECTRIQUES

M. Averly, membre du jury (*Hors Concours*).

VOITURES

M. de Diedrich (M. Crozier, représentant), membre du jury (*Hors Concours*).

M. Vermorel : **Médaille d'or**.

M. Luc Court et Cie : **Médaille de vermeil**.

MM. Ducroizet-Allard-Latour : **ex æquo médaille d'argent**.

MM. Chenaud et Cabasson : **Médaille de bronze**.

MOTEURS

M. Feralge : **Médaille d'or**.

MM. Daniel, Augé et Cie : **Médaille de vermeil**.

M. Lunant, J. : **Médaille d'argent**.

Médailles spéciales de l'Automobile-Club.

M. Teste : **Médaille de vermeil**.

M. de Diedrich : **Médaille de vermeil**.

M. Gallien : **Médaille d'argent**.

L'Automoto : **Médaille d'argent**.

Exposition rétrospective du *Cyclophile Lyonnais* : **Médaille de bronze**.

MOTOCYCLES

L'Automoto : **Médaille de vermeil**.

MM. Marot Gardon et C^o (Jacquier représentant) : **Médaille d'argent**.

Bonneton : **Médaille d'argent**

Lara-Bibal-Ailloud, **ex æquo** : **Médailles de bronze**.

VOITURETTES

Teste et Morel-Rochel, **ex æquo** : **Médailles d'or**.

De Dion-Berliet, **ex æquo** : **Médailles de vermeil**.

Ailloud : **Médaille d'argent**.

Peltier et Coquillard : **Médaille d'argent**.

Lara-Bibal, **Médaille de bronze**.

GROUPE III. — *Pièces détachées de vélocipèdes et d'automobiles. — Matériel et outillage de fabrication.*

Jury. — M. Pétrequin, président; M. Aulanier, vice-président; M. Côte, secrétaire; Nové-Josserand.

TUBES D'ACIER

MM. Teste, Moret et Cie : **Diplôme d'honneur avec félicitations**.

M. Gallien : **Médaille d'argent**, exposition intéressante comme initiative.

M. Fournier : **Médaille de vermeil**, engrenages très bien étudiés et exécutés.

M. Ferratge (Fourches et selles, etc.) : **Mention honorable**.

— (Frein Carloni) : **Médaille de bronze**.

M. Alix : **Médaille d'argent**.

MM. Gauthier et Cie (*Jointts métalliques*) : **Médaille de vermeil**.

M. Mille (*Poulies de bois*) : **Médaille de bronze**.

M. Ailloud : **Mention honorable**.

M. Tarpin : **Médaille de bronze**.

GROUPE IV. — *Inventions et applications diverses, habillage, équipement, hygiène.*

Jury. — Président : M. Devaux; secrétaire : M. Meyrieux; membres : MM. Brunier, Richarme, Garnier, Soënnen.

Magasins des Cordeliers. — Vêtements sportifs : **Médaille de vermeil**.

M. Tarpin. — Huile pour essieux : **Médaille d'argent**.

M. Christolhomme. — Pile-Bloc : **Médaille d'or**.

M. Mouterde. — Accumulateurs : **Médaille d'or**.

M. Baratier. — Jointts métalliques : **Médaille de bronze**.

PNEUS

M. Gramont (*Hors concours*). Membre du jury.
 M. Vacher. — Pneu increvable. MM. Boyeux, Humbert et Sanlaville. — Pneu increvable : *Médailles de vermeil*.
 MM. Epinat et Gelin, — Pneu increvable : *Médaille de vermeil*.
 Fontaines à gaz : *Médaille d'argent*.
 Pétroles de Marseille : *Médaille d'argent*.
 M. Bouillat. — Alcool de menthe : *Mention honorable*.
 M. Savignon. — Lanternes pour automobiles et itinéraires pour tramways : *Médaille de vermeil*.
 M. Giraud. — Fournitures pour automobiles : *Médaille d'argent*.
 M. Mottin. — Pointeurs enregistreurs : *Médaille d'argent*.

A Travers le Salon

Le pneu imperforable « Le Clou »

Le Stand de MM. **A. Boyeux, Humbert et Sanlaville**, au Salon Lyonnais du Cycle et de l'Automobile, a été certainement l'un des plus admirés et, ce qui mieux est, beaucoup d'affaires s'y sont traitées.

Il n'y a, en effet, rien de plus brutal et de plus proant qu'un fait et les faits sont là pour convaincre les plus incrédules que l'invention de MM. **A. Boyeux, Humbert et Sanlaville** tient ce qu'elle promet.

Jusqu'ici les recherches avaient eu pour but de remédier aux crevaisons des pneus, en bouchant instantanément les trous produits par les corps tranchants rencontrés sur la route. Et encore, il faut bien le reconnaître, lorsque la déchirure était par trop grande, tous les produits existants étaient impuissants à réparer le mal.

Avec le pneu « **le Clou** », la déchirure ne peut pas se produire. La chambre à air est à l'abri de tout accident, car le pneu est imperforable.

Clous, tessons de verres, pierres tranchantes, tout s'émousse se brise ou se courbe.

Avec le pneu imperforable « **le Clou** », plus de soucis de crevaison en cours de route, plus d'appréhension de ne pas arriver au bout de la promenade décidée, de l'excursion projetée.

Disons, en terminant, que le pneu « **le Clou** » existe non seulement pour les cycles, mais aussi pour les automobiles et les motocycles.

C'est réellement une invention pleine d'avenir et dont le succès ne fait que s'accroître.

La Toilette et le Sport

Le plus clair du jour de l'an, c'est qu'il est le signal de la grisante folie de nos hivers : bals, musiques, réunions sont autant de prétextes à toilettes combinées, en vue des flirts toujours prévus.

Et c'est surtout aux couturiers à la mode, MM. **B. Pepin et Chatel**, 15, rue Centrale, que s'adressent nos élégantes.

Voulez-vous la description d'une toilette de bal sortie de l'atelier de ces jeunes artistes ? C'est adorable ! Elle est en velours tendrement orangé, avec appliques de dentelles rebrodées d'argent.

De la jupe s'échappe un pli Watteau, merveilleusement brodé aussi. Corsage drapé à la Diane, avec torsade de velours et de tulle bleu ciel.

Bien chanté clair aussi, une toilette de five o'clock, pour Mme... soyons discrets ! Tailleur en drap noir, boléro en bicitschwautz, car c'est là le dernier cri, sachez-le !

MM. **B. Pepin et Chatel** nous ont montré bien d'autres merveilles de goût, et si nous nous arrêtons dans nos indiscretions, c'est pour vous laisser, Mesdames, la surprise des nouveautés charmantes, lorsque vous irez les admirer, 15, rue Centrale.

HIPPISME



EQUIPAGE DES DRAGS DE LYON

Demain, dimanche 7 janvier, rendez-vous gare des Echets, 2 heures. Retour aux Echets. Chasse au renard.

LES COURSES

Courses de Marseille.

PREMIÈRE JOURNÉE. — Dimanche, 31 décembre 1899.

La première journée du meeting marseillais a obtenu le plus grand succès ; malgré le temps couvert, le public était venu en foule, et la partie technique a offert un intérêt soutenu dans toutes les épreuves qui ont réuni des lots nombreux.

Le terrain était en bon état, quoique un peu lourd.

Liberty a battu avec peine Alderman, dans le Military qui ouvrait la réunion. Au signal, Equateur a pris la tête devant Alderman et le reste du peloton terminé par Véroli. Au château, Liberty rejoignait les leaders, et après une bonne lutte, conservait de peu le meilleur sur Alderman.

Dans le Prix du Rouet, Salve, Grenade et Amourette ont fini dans cet ordre, après avoir constamment tenu la tête. Le jeu a été fait par Amourette, devant Héritière et les autres, très égrénés. Aux tribunes, Salve et Grenade, presque ensemble, avaient pris le commandement ; au château, Fanor tentait une pointe puis rétrogradait presque aussitôt ; à la dernière haie le résultat était encore indécis, mais la supériorité de monte permettait à Salve de l'emporter d'une longueur.

Cocardas, débarrassé par la dérobade de son compagnon d'entraînement Fontainebleau, s'est adjugé facilement le Prix de la Corniche sur Le Cher et Exquise.

Quinze concurrents d'assez bon ordre se sont présentés dans le Prix du Parc Borély ; à la première tentative, le drapeau s'est abaissé et Vistola et Zouzou prenaient le commandement ; dans la montée du Château, Buxom Lass prenait la tête et galopait par dessus le lot, lorsqu'elle culbuta à la haie adjacente au bull-flach ; la course paraissait alors à la merci de l'écurie Sanlaville, mais ses deux représentants, Casilda et Cluny II, tombaient ensemble à l'avant-dernière haie, entraînant Little Monarque dans leur chute, Troyka, débarrassée de ces deux adversaires, prenait alors facilement l'avantage pour gagner de quatre longueurs sur Audace, Bajardo se plaçait troisième à la même distance, précédant Arcadie II.

Prix des Violettes. — 1. Liberty, à M. Portalis (le propriétaire) ; 2. Alderman (M. Ilhier) ; 2. Mother Meldrum (M. Mathysens).

Non placés : Néroli, Equateur.

P. M. — Liberty gagnant ; pesage 13.50, pelouse 10 fr., placé 7.50 et 7 fr. ; Alderman, placé 8 fr. et 8.50.

Prix du Rouet. — 1. Salve, à M. E. Sortais (Maidment) ; 2. Grenade (M. de Romanel) ; 3. Amourette (F. Bates).

Non placés : Fanor, Héritière, Edimburgh, Gaulois III, Danilo II, Le Moineau, Métaphore, The Rose, Terre-Neuve, Questionneur (arrêté), Elphège (tombé).

P. M. — Salve, gagnant ; pesage 40 fr., pelouse 21.50, placé 12.50 et 9.50 ; Grenade, placé 16.50 et 16.50 ; Amourette, placé 10 et 10.

Prix de la Corniche. — 1. Cocardas, au vicomte de Brémond d'Ars (Campbell) ; 2. Le Cher (Courtiade) ; 3. Exquise (A. Bates).

Non placé : Fontainebleau (dérobé).

P. M. — Cocardas, gagnant ; pesage 12 fr., pelouse 13 fr., placé 8.50 ; Le Cher, placé 14 et 13 fr.

Peix du Parc Borely. — 1. Troyka, au duc de Chaulnes (J. Clay); 2. Audace (Courtiade); 3. Bajardo (Campbell).

Non placés : Arcadie II, Zouzou, Rectitude, Maranine, Lutin III, Cluny II, Little Monarque, Cabidoulin, Facétie, Vistola, Buxom Lass, Casilda (lombée).

P. M. — *Troyka*, gagnant : pesage 18.50, pelouse 20.50. placé 9.50 et 9.50; *Audace*, placé 52.50 et 39 fr.; *Bajardo*, placé 17 et 14 fr.

DEUXIÈME JOURNÉE. — Jeudi, 4 janvier 1900.

Prix du Frioul. — Course de haies. — A réclamer. — 1.500 fr. 3.400 mètres environ.

8 partants : 1^{er}, Héritière (Campbell), à M. Hurst; 2^e Salve (Maidment), à M. Sortais; 3^e Fusain (Delolme), à M. A. Zafropulo. Non placés : Métaphore, l'Arlésienne, Amourette, Edimbourg, Questionneur. Gagné de deux longueurs 1/2, 6 longueurs du 2^e au 3^e.

Pari mutuel : pesage, gagnant, 25 fr.; placés, 7 fr. 50, 6 fr. et 6 fr. 50; pelouse, gagnant, 21 fr.; placés, 6 fr. 50, 6 fr. et 5 fr. 50.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France. — Steeple-chases 5^e série. — 4.600 fr., offerts par la Société des Steeple-chases de France. — 3.400 mètres environ.

11 partants : 1^{er}, le Perruchet (Campbell), à M. le comte de Sougeons; 2^e Rectitude (Witt); 3^e Colombo II (Ch. Dambielle), à M. le comte de Cholet. Non placés : Sultan II, Elphège (dérobé), Exquise, Maranine, Cratère, Gloriole, Orage et Poudreaux-Yeux (lombé). — Gagné d'une longueur et demie, 6 longueurs du 2^e au 3^e.

Pari mutuel : pesage, gagnant, 72 fr.; placés, 14 fr. 50, 31 fr. et 23 fr. Pelouse, gagnant, 44 fr. 50; placés, 14 fr. 50, 24 fr. et 23 fr.

Dans cette course, Elphège, montée par French, a dérobé devant la rivière et a franchi la corde en projetant son cavalier sur un poteau qui a été littéralement renversé par le choc. On a cru que French s'était tué. Il n'en était rien heureusement et, à l'ambulance où il a été porté en civière, on a constaté que l'accident se bornerait à des contusions à l'épaule et à la jambe droites.

Prix du Pharo. — Course de haies. — Handicap. — 3.000 fr. 2.800 mètres environ.

13 partants : 1^{er}, Bajardo (Mouk), à M. A. Espir; 2^e Audace (Courtiade), au baron de Cholet; 3^e Grenade (le propriétaire), à M. de Romanet. Non placés : le Tétrarque, Facétie, Oncle-Jean, Vistola, Vici, Elphège, Roboam, Somnambule, Crabe et Buxom-Lass (lombé). — Gagné d'une longueur, 6 longueurs du 2^e au 3^e.

Pari mutuel : pesage, gagnant, 16 fr. 50; placés, 7 fr. 50, 8 fr. et 14 fr. Pelouse, gagnant, 23 fr.; placés, 9 fr., 8 fr. et 16 fr.

TROISIÈME JOURNÉE. — Dimanche, 7 janvier

Voici le programme de la journée :

Prix de la Durance (Steeple-chase — A réclamer). — 2.000 fr. — Distance : 3.400 mètres environ.

Prix du Château d'If (Courses de haies — A réclamer). — 1.500 fr. — Distance : 3.200 mètres environ.

Prix Massilia (Grand steeple-chase — Handicap). — 12.000 fr. — Distance : 4.000 mètres environ.

Prix du Prado (Course de haies). — 2.500 fr. — Distance : 2.300 mètres environ (Steeple-chase militaire — 2^e série).

Coursés de Nice

PREMIÈRE JOURNÉE. — Vendredi, 12 janvier.

Prix Blondin (Steeple-chase — A réclamer). — 3.000 francs. — Distance : 3.400 m. envir.

Prix de Monte-Carlo (Grande course de haies — Handicap). — 20.000 francs. — Distance : 3.000 m. envir.

Partants probables : Banios, Irisée, Zouzou, Beauchief,

Bonny Winkhield, Fille d'Arbois, Bassam, Troyka, Fénelon II Picardan, Cluny II, Agha, Casilda, Corbata, Arcadie, Audace Roboam, D'Estoc, Lutin III, Cabidoulin, Somnambule, Edimbourg, Gloriole, Crabe, Grenade, Little Monarque, Buxom Lass, Maranine, Trencsin, Cosmopolite, Sémiramis, Tendre Amour, Le Trétarque.

Deuxième déclaration de forfait jusqu'au mercredi 10 janvier, avant midi, au secrétariat des courses, Nice.

Prix Masséna (Courses de haies). — 4.000 francs. — Distance : 2.800 m. envir.

Echos et Informations

Voici les dates qui ont été fixées par l'Assemblée générale de la Société Sportive pour les réunions de courses à Marseille en 1900 :

Réunion d'Ouverture : 25 mars et 1^{er} avril.

Réunion de Printemps : 22 mars et 29 avril, 20, 24 et 27 mai.

Réunion d'Été : 17, 24 juin et 1^{er} juillet; 5 août.

Réunion d'Automne : 16, 23 et 30 septembre.

Réunion de Clôture : 28 octobre, 1^{er} et 4 novembre.

Le vicomte H. Despous de Paul a abandonné ses couleurs : casaque écossaise, toque noire, pour adopter la casaque bleue à manches blanches qui furent celles de feu le comte d'Espous de Paul.

La Société des Courses d'Avignon a fixé au 3 juin la date de sa réunion d'été.

UN COUTURIER DE TALENT

Akillos, le célèbre couturier, entouré de sa pléiade d'artistes, dirige le rayon de costumes pour dames à **OLD ENGLAND-8, rue Lafont.**

CHASSE



CHIENS

Chasse gardée.

Un de mes amis, qui n'a pas encore renoncé aux désagrémements de la chasse (il y a décidément des chasseurs endurcis), est venu me conter ses doléances. Il a des baux à renouveler — pas dans les bois de l'Etat — Dieu soit loué pour lui! — mais chez des particuliers qui ne manquent pas de lui tenir la dragée d'autant plus haute qu'elle est de moins en moins sucrée. Ses bailleurs veulent bien continuer de l'avoir pour locataire, mais ils ont des prétentions bizarres, tout comme l'administration des forêts. Ils veulent insérer, entre autres conditions, dans leurs baux, la clause suivante : « Dans le cas où la Chambre voterait un impôt sur les *chasses gardées*, cet impôt serait à la charge du preneur ». Vous savez de quel impôt il s'agit? L'impôt Pelletan, dont le projet de loi, déposé il y a quelques mois, tendrait à faire payer un franc par hectare à ceux qui entretiennent des gardes particuliers.

Je crois que cet impôt, pour lequel son auteur a déjà consenti un rabais, 0,50 l'hectare au lieu de 1 franc, n'est pas encore à deux doigts de venir en discussion devant une Chambre dont les travaux rappellent l'encombrement du carrefour Montmartre à l'heure où les gardiens de la paix protègent les écrasés. Le projet Pelletan est un projet de fantaisie comme il en passe dans la cervelle d'un député qui ne se donne même pas la peine d'étudier le peu de chances qu'il a d'aboutir. Non seulement il serait fou d'imposer les chasses gardées, au risque de décourager les rares amateurs qui persistent à s'en offrir le luxe, mais il faudrait, au contraire, que le gouverne-

ment subventionnât lesdits amateurs qui dépensent leur intelligence, leur argent et leur jeunesse pour ne récolter que des déboires.

La chasse gardée est la plus grande duperie que l'on puisse imaginer. Le garde particulier qui tient le serment prêté devant le Tribunal, conformément à la loi, de servir fidèlement les intérêts de son patron, est un oiseau devenu de plus en plus rare. C'est beaucoup exiger de lui que de lui demander de ne pas fermer les yeux en certaines occasions et de ne pas prendre une direction opposée à celle de certains chasseurs peu scrupuleux de la contrée qui veulent s'offrir, à vos dépens, une petite partie de chasse au centre même de vos réserves, dans les endroits où vous-mêmes vous vous abstenez de passer de peur de déranger le gibier; c'est beaucoup exiger de lui qu'il sorte et aille s'exposer par une nuit de clair de lune à attraper une *prune* de braconnier pour protéger les perdrix en plaine ou les faisans au brancher; c'est beaucoup exiger de lui qu'il ne se contente pas de mettre simplement sur la note les graines qu'il est censé mettre dans nos sentiers d'agrénage.

Il y a des fidèles, des gardes particuliers qui font leur devoir, je me plais à le reconnaître, mais ces serviteurs-là deviennent — comme le gibier — très rares. Si vous voulez un moyen de contrôler leur bonne conduite, je vais vous en donner un bien facile. S'ils sont mal avec les gendarmes de leur canton, c'est qu'ils font exactement leurs tournées de jour et de nuit. Autrefois la gendarmerie prêtait volontiers main-forte aux gardes pour la répression du braconnage. Maintenant, c'est bien changé, la main-forte est devenue plus que main faible. Le gendarme qui néglige complètement ce genre de service, en veut au garde qui réprime et lui met au besoin ses grosses bottes dans les roues. C'est exactement l'attitude qu'il a lorsqu'on envoie dans une contrée la brigade des chasses pour constater des délits, Les agents de la sûreté qui sont chargés de ce service, sont certains qu'avant tout si leur présence est signalée par les gendarmes,

J'entends un bruit de bottes!
C'est les amis des braconniers!

comme dans les *Carabiniers* d'Offenbach.

L'entretien d'un garde particulier n'est pas un petit entretien, il faut lui payer ses gages, son chauffage, son habillement un chien de nuit pour sa sécurité. — Les braconniers détestent les chiens de nuit. — Il faut lui payer ses pièges pour les fauves, la destruction de ces fauves — et une pension à sa veuve quand il est victime de son devoir.

A un homme qui s'impose de pareils sacrifices au profit du gouvernement, car il ne faut pas nier que, sans les chasses gardées il n'y aurait plus de gibier: le gouvernement récolte: la taxe sur les permis, la taxe sur les octrois, la taxe sur les chiens, la taxe sur les munitions — poudre et plomb à un homme qui est surtout une source d'impôts fructueux.

M. Pelletan voudrait imposer des sacrifices supplémentaires. M. Pelletan n'y pense pas, s'il a songé une minute à son projet de loi néfaste, c'est qu'il est certain que ce projet prend la queue derrière une foule interminable d'autres projets de loi qui ne verront arriver leur tour que quand les perdrix auront des dents.

Ce qu'il faudrait, ce serait une grande surveillance, au contraire, ce serait de mieux assurer la garde des chasses, au lieu de la décourager en l'imposant. Un bienfait pour les brigades de gendarmerie, ce serait leur transformation. Au lieu de cinq gendarmes, on pourrait n'en conserver que trois en uniforme et renforcer ces trois représentants de la belle parade, par deux agents de la sûreté en bourgeois ou autres tenues spéciales, pour la découverte des crimes qui restent toujours impunis et qui se multiplient dans les communes, au grand déplaisir de ceux qui tiennent à leur sécurité.

Ces agents connaîtraient en même temps les braconniers, proches parents des malfaiteurs, et empêcheraient que le gibier de potence ne consomme la destruction complète du gibier de faisanderie. (Le Figaro.) A. de SAINT-ALBIN.

Echos et Nouvelles

Le nouveau permis de chasse

MM. Caillaux, ministre des finances, et Jean Dupuy, ministre de l'agriculture, viennent de faire signer par le Président de la République, un décret aux termes duquel le permis de chasse sera délivré désormais, non plus par le ministère de l'intérieur, mais par le ministère de l'agriculture, ce qui est naturel.

Ce décret change en même temps l'aspect, sinon le format du permis de chasse actuel.

Le nouveau permis de chasse, très élégant, qui a été gravé par M. Paulin Tasset, est divisé comme le permis actuel en deux parties, l'une blanche formant talon, qui reste à la préfecture ou sous-préfecture par laquelle il est fourni, l'autre par moitié blanche et mauve.

Ce feuillet qui est délivré aux chasseurs porte à sa partie supérieure blanche les mêmes indications et les mêmes timbres que le permis actuel, avec cette double différence que les mots « Ministère de l'Intérieur » y sont remplacés par deux-ci: « Ministère de l'Agriculture », et que les caractères, du genre Garamond, sont plus artistiques.

La partie inférieure, mauve au lieu d'être grise, porte en blanc et en caractères anglais l'inscription: « Ministère de l'Agriculture. Permis de Chasse. » Le libellé d'état civil et de signalement est identique avec celui du permis actuel.

Cette partie mauve constitue « un fond de sûreté » qu'il sera impossible de contrefaire, et c'est là le but qu'on s'est proposé en changeant le permis de chasse.

A VENDRE

Chiots, Bassets allemands ou tekels, noirs et feu, âgés de cinq mois, origines et descendance des plus illustres; les pedigrees réunissent de nombreux champions d'expositions, tant en Allemagne qu'en France; parents très mordants au terrier et excellents destructeurs de vermine. Prix modérés. Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal.

TIR AUX PIGEONS

Tir aux Pigeons de Monaco

Mercredi 20. — Neuf tireurs ont pris part au **Prix d'Hiver**, qui a été partagé entre MM. R. Courgaud et Paccard, 5/5; le capitaine Vernon, 4/5, troisième.

Les **autres poules** ont été partagées entre MM. Laleham, de Karaouloff, Erskine et Rondeaux.

Vendredi 22. — Le **Prix de Décembre** a réuni dix-huit tireurs. Les deux premières places ont été partagées entre MM. Paccard et capitaine Vernon, 11/11. La troisième entre MM. Gourgaud et Verdavaine, 10/11.

Gagnants des **autres poules**: MM. Laleham, Béguley, Roberts et Erskine.

Mardi 26. — Quatorze tireurs se sont disputé le **Prix de Noël**, gagné par M. Roberts, 6/6. Les deuxième et troisième places sont partagées entre MM. Robinson et Verdavaine, 5/6.

La **poule réglementaire**, qui comprenait 16 tireurs, a été partagée entre MM. Robinson et de Karaouloff.

Les gagnants des **autres poules** sont MM. le vicomte d'Hauterive, le comte de Voss et Robinson.

Jedi 28. — Le **Prix du Stand** a réuni 13 tireurs. Les deux premières places sont partagées entre MM. le vicomte d'Hauterive et Laleham, tuant chacun 8/8. M. Erskine, 7/8 troisième.

Les gagnants des **autres poules** sont MM. Asplen, R. Gourgaud, Demonts, Robinson, de Karaouloff, baron de Montpellier, Erskine.

Samedi 30 décembre. — Seize tireurs se sont disputé le **Prix de Janvier**, les deux premières places ont été partagées entre MM. Robinson et Laleham 7/7, la troisième place entre MM. Paccard et Gourgaud 6/7.

Gagnants des autres poules, MM. Robinson, Roberts, Liébert, Erskine, Bergmann.

CONCOURS PRÉPARATOIRES

Samedi 6 janvier. — **Prix Lonhienne** (handicap) : 1,000 fr., ajoutés à une entrée de 50 fr. chaque. Au second, 30 0/0 sur les entrées; 20 0/0 au troisième; le reste au premier. 1 pigeon.

Lundi 8 janvier. — **Prix de Soragna** : 1,000 fr., ajoutés à une entrée de 50 fr. chaque. Au second, 30 0/0 sur les entrées au troisième. 20 0/0; le reste au premier. — 1 pigeon.

Mercredi 10 janvier. — **Prix Briasco** : 1,000 fr. ajoutés à une entrée de 50 fr. chaque. Au second, 30 0/0 sur les entrées, 20 0/0 au troisième; le reste au premier. — 1 pigeon à 26 mètres.

TIR

A Monsieur le Président et à Messieurs
les Membres du Comité de direction
du Concours de Tir de 1900.

MESSIEURS,

Bien que je n'aie pas l'honneur d'être délibérant, je m'imaginais qu'il est permis à tout Français tireur de vous apporter sa manière de comprendre ce que devait être la fête que vous avez mission de conduire; lors, je viens vous dire ce que quelque expérience me suggère.

Mais il serait bien inutile de faire, ici, la genèse du Tir, attendu que vous la possédez entièrement, aussi bien que vous êtes convaincus de cette vérité: que les connaissances acquises et les progrès faits en la matière imposent aujourd'hui, des règles nouvelles. Il suffit donc de dire: que les programmes qui ont pourtant admirablement répondu aux besoins des heures passées, ont vécu en tant que considérés en leur *tout* et qu'il convient d'ouvrir les bras aux idées qui se font jour de toute part, comme le prouve l'accord de tous ceux qui suivent attentivement la marche de l'œuvre, qu'ils soient propagandistes par le fait, par l'entraînement ou par la plume.

Or, voici la texture de la proposition que je soumetts à votre examen.

S'agissant de remplacer des procédés surannés, on est amené à regarder autour de soi et le premier pays qui nous attire, c'est la Suisse, le berceau du tir.

Mais que fait-on donc en Suisse?

En Suisse on considère que, pour attirer les masses au Concours, il faut d'abord leur faire des promesses pouvant être réalisées. On promet qu'une *belle balle* peut gonfler la bourse du plus maladroit et ce cas se produit assez souvent pour que les très maladroits d'hier, encouragés par ce coup de *chance*, deviennent les très habiles tireurs de demain; de là l'énorme participation que nous envions.

A ce sujet, permettez-moi de citer le passage d'une lettre que je viens de recevoir d'un tireur qui devrait être parmi vous :

« Le progrès est trouvé, il est là, à côté; il nous crève les yeux et nous ne voulons pas le voir! Il a été réalisé par les Suisses, qui ont institué le concours modèle, le concours juste, le concours national, celui qui donne satisfaction à toutes les catégories de tireurs, et fait place à toutes les bourses!

« Tout cela serait l'évidence même pour la majorité, si cette majorité connaissait le concours suisse; le malheur est qu'un tout petit nombre de tireurs français (et presque tous les mêmes) a passé la frontière et vu ce que l'on fait au-delà. »

C'est de toute vérité cela, Messieurs, et je n'ajouterai rien à ce plaidoyer, mais j'appellerai votre attention sur ce fait: que si les plans de nos concours passés ne nous permettent plus qu'un galop sur place, il reste, cependant, certaine partie bonne à retenir: c'est le tir à la série auquel nous devons nos maîtres tireurs et qui, amalgamé avec les procédés suisses, nous donnerait un type de concours absolument supérieur à tout ce qui est connu à ce jour.

Ici se place le plan que j'ai combiné.

I. — Unique catégorie : Armes nationales à volonté. Deux classements: série et *centre*. Série de trois balles. Positions libres.

Tout tireur récompensé, s'il a brûlé tant de séries (à déterminer).

II. — Unique catégorie : Armes libres à volonté. Deux classements: série et *centre*. Série de trois balles.

Tout tireur récompensé, s'il a brûlé tant de séries (à déterminer).

Tir debout imposé.

1^{re} REMARQUE. — La combinaison de la récompense à tous les tireurs, bien que ne devant rien coûter aux finances du concours puisque le tireur primé aura payé son prix par le nombre des séries à brûler, apportera à la fête une participation si nombreuse qu'elle pourrait être embarrassante si l'on avait en face de soi un comité plus soucieux de l'honneur à récolter que de la peine à prendre.

2^e REMARQUE. — La caractéristique de la série de trois balles est l'accès du tir confirmatif pour tous. Cette trouvaille est due à M. le capitaine Moreaux et ce que l'institution du Tir lui devra est inappréciable.

3^e REMARQUE. — La position debout, imposée aux armes libres, trouve sa justification du fait que cette catégorie est la seule du concours qui fasse réaction au tir couché, lequel est la plaie du tir français. Mais ce ne sera pas un motif d'éloignement pour aucun tireur, attendu que le classement au centre rétablit le facteur chance pour les tireurs insuffisamment confirmatifs.

III. — Epreuves nationales. — Championnats. — Fusil-adultes et jeunesse. — championnat revolver.

Ces trois épreuves avec classements à la série et au centre. Tous les tireurs primés. Jusqu'à tel rang à déterminer les prix seraient, au minimum de la somme à verser pour l'entrée; ensuite prix illimités mais à moitié de l'importance de l'entrée.

REMARQUE. — Au Concours national de 1896 le championnat de France était annoncé avec un unique classement (série) et 200 prix. 328 tireurs ont pris part à cette épreuve nationale, le trait-d'union annuel des tireurs de France. Le déficit a été de 3395 francs, chiffre officiel.

Par l'avantage des deux classements les championnats fusil (adultes et jeunesse) et revolver seront tirés par des milliers d'amateurs, par tous ceux qui seront présents à Satory et ce serait faire injure aux organisateurs que de les soupçonner peu amoureux de l'énorme besogne qui résultera de l'affluence aux cibles championnat.

IV. — Championnat international. — Armes libres, classement unique: aux points. Tir debout,

V. — Concours offert gratuitement par l'Union à la jeunesse. Cette catégorie est indiquée, dans le projet de programme, comme spéciale aux associés de l'Union, mais je me figure que les membres de cette association l'abandonneront, avec empressement, à cette jeunesse qui ne trouve sa vie, dans le présent programme, qu'aux classements au centre des diverses catégories et à son championnat, série et centre.

Classement au centre.

VI. — Revolvers libres. Classement unique : à la série.

VII. — Revolver d'ordonnance; deux classements : série et centre. *J'explique l'unique classement « aux points » pour les revolvers libres, par cette considération que le revolver de précision n'est qu'entre les mains des maîtres, lesquels visent à la grande série et n'ont pas besoin d'encouragement. Tandis qu'il n'en est pas de même au concours à l'ordonnance, où nombre d'occasionnels s'aligneraient avec l'arme prise au ratelier, si une belle balle pouvait raloir une timbale. Suivons encore l'enseignement des Suisses sur ce point.*

VIII. — Concours des sociétés, deux classements : séries et Centre. *Il serait superflu de s'attarder à la démonstration que classement au centre ajouté au classement aux points, pour les concours de délégation, est le plus puissant facteur qu'on puisse imaginer pour apporter à cette catégorie une clientèle sans limite, car il saute à l'esprit de tout le monde que, dès que les sociétés, aussi peu importantes soient-elles, sauront qu'un classement à la belle balle est réservé aux humbles, pas un seul groupe ne manquera de détacher quatre de ses membres pour décrocher la médaille. Alors, outre que la fête de 1900, compterait ce surcroît de participants, ce serait un triomphe pour la cause, le retour au pays devant être le signal de la naissance d'une multitude de nouveaux foyers de patriotisme.*

IX. — Flobert. — Séries libres aux points.

X — Flobert. — Championnat aux points.

Les tirs scolaires ayant leurs concours distincts, il ne paraît pas utile d'inscrire des conditions particulières pour le flobert, à moins d'émettre l'avis de la liberté des détentés, et le maintien de l'interdiction des verniers et supports.

XI. — Cibles à 300 mètres Toutes armes et positions admises. Classement unique au Centre.

Cette catégorie étant créée pour la préparation au match international tiré dans les trois positions, la liberté des positions des armes et des munitions s'impose, tout comme le classement au Centre.

Primes de cartons.

Comme il est indiqué au projet primitif, mais avec cette différence, que le remboursement en espèces est supprimé.

Que les tireurs s'attèlent à l'obtention des objets représentant un souvenir du concours, c'est parfait, mais que l'avantage des primes soit, pour certains, une saignée à la caisse, ce qui serait fatal avec le carton de 24 cm, ne peut être qualifié d'encouragement aux faibles, puisque seuls les artistes en profiteraient. Primes: oui! Subventions: non!

Jeunesse

Il sera remarqué que la jeunesse n'a pas la part spéciale qui lui serait due, mais il pourra être apprécié que les mesures plus haut proposées: séries de 3 balles et prix au centre dans toutes les catégories, prodiguent l'encouragement à tous. Toutefois, la création d'une catégorie à volonté, centre et points est des plus possibles, en égard aux ressources dont le concours dispose; et, dans ce cas, la catégorie *Union* retournerait à sa destination première: réservée aux associés de l'*Union*.

Conclusion

Telles sont, Messieurs, les grandes lignes du plan que j'ai l'honneur de vous soumettre, plan que j'ai limité aux concours publics, ma modeste compétence n'allant pas au-delà.

Mais je vous prie de vouloir bien constater que je n'apporte rien qui ne soit connu de votre Comité. Tous ceux qui suivent, pas à pas, la marche de l'œuvre du Tir, réclament la transformation des concours nationaux dans le sens ci-dessus, et ce que j'ai fait n'est bien simplement, que la coordination des

idées diversement produites par le monde des propagandistes et des tireurs.

C'est la consécration avec amplification en faveur des masses, en raison de plus grandes ressources, du concours de Marseille, auquel revient l'honneur du premier rejet des procédés hors d'usage, rejet qui fera époque dans l'œuvre du tir par le succès qui en est résulté.

Quant à la dotation des catégories plus haut énumérées, il y a fort peu de changement à apporter aux répartitions du projet du programme de M. Lermusiaux, avec les sommes attribuées aux catégories qui se trouvent supprimées et qui sont:

Concours d'excellence.....	10.000 francs.
Série fixe à l'armée nationale..	20.000 »
» » aux armes libres....	15.000 »
Ensemble.....	45.000 francs.

Il y aurait de quoi allonger l'échelle des prix des autres catégories, surtout celle de la catégorie I, créer le *Centre* aux championnats et rétablir, au programme ci-dessus, les catégories à la jeunesse, comme le projet de programme publié le 18 novembre dernier le comportait et aussi le sanglier mobile.

Enfin, Messieurs, il peut encore être dit par le soussigné, puisqu'il n'est dans le cas présent, que l'écho des idées des autres, que les propositions qui précèdent s'imposent, non pas seulement pour le succès du Concours de l'Exposition, qui veut l'affluence, mais pour l'avenir du tir, car le pays, tout entier, copiera le programme du Concours de 1900, et ce programme dotera l'œuvre du Tir d'un moyen de propagation qui n'en cédera à aucun, pas même à l'admirable organisation suisse.

Veuillez agréer, etc.

E. ISABELLE, dit le BASI, publiciste sportif

COMMUNICATIONS

Société des Tireurs du Rhône. -- Stand de la Doua. -- Dimanche, 7 janvier concours mensuel.

1^{re} catégorie, à 200 mètres, tir à répartition réservé aux sociétaires.

2^e catégorie, tir au centre concours public, maximum cinq mouches, minimum deux, classement à la meilleure; quarante francs de prix ou primes ans.

3^e catégorie, tir réduit, séries illimitées classement au quatre meilleures; concours public, nombreux prix ou primes.

4^e catégorie réservée aux élèves de l'Ecole de Tir (jeunes gens français de 17 à 21.

Ouverture du tir à 8 heures du matin, fermeture à 4 heures du soir.

Déjeuner au Stand à midi; se faire inscrire à l'avance. Le programme détaillé du concours mensuel est à la disposition des intéressés qui le trouveront au siège de la Société, cours de la Liberté 61. les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, de 8 à 10 heures du soir et au Stand de la Doua les jours de concours.

Le tramway part toutes les 20 minutes de la place des Cordeliers, arrêt à Croix-Luizet.

Société de Tir de Lyon. — Dimanche, 7 Janvier, concours public (au centre), à 200 mètres.

Tir dans les trois positions pour les armes de guerre réglementaires, debout et à genou pour les armes de précision. Chaque tireur pourra faire trois cartons dont le meilleur seul comptera pour le classement.

Une montre aux armes de la Société et quatorze autres prix, en médailles et diplômes seront distribués aux lauréats.

Le même jour, le tir aux cartons commencera pour le premier trimestre.

NOTA. — L'omnibus du stand part du pont Morand, rive gauche, toutes les heures, à partir de 11 heures.

Ecole de Tir de 1900 (Quatorzième année). — 1887, 158 élèves :

1888, 476 ; 1889, 395 ; 1890, 569 ; 1891, 435 ; 1892, 744 ; 1893, 799 ; 1894, 936 ; 1895, 817 ; 1896, 805 ; 1897, 842 ; 1898, 905 ; 1899, 866.

Les dimanches 14, 21, 28 janvier et 4 février, à 25 mètres, 1^{er} exercice ; les 11, 18 et 25 février à 25 mètres, 2^e exercice, tir réduit Lebel.

Les dimanches 4, 11, 18 et 25 mars à 200 mètres, 3^e exercice, fusil Gras.

Les dimanches 1 et 8 avril à 20 mètres, 4^e exercice ; le 22 avril à 200 mètres, classement fusil Lebel.

De 8 h. du matin à la nuit, avec interruption de 11 h. 1/2 à 1 h.

Cette école, préparatoire au service militaire, est ouverte aux jeunes gens nés dans les années 1879, 1881, 1882 et 1883, et n'ayant pas encore paru sous les drapeaux ; elle est entièrement gratuite.

Les inscriptions seront reçues au Stand les dimanches 14, 21, 28 janvier, 4 février dernier délai.

Il sera exigé à l'inscription : 1^o une pièce justificative de l'âge ; une autorisation des parents ou tuteurs, ou une attestation d'inscription dans une société de gymnastique ou d'instruction militaire. La carte d'élève des années précédentes tiendra lieu de ces diverses pièces.

Cinquante cartouches seront délivrées et réparties ainsi :

10 cartouches, 1^{er} exerc., à 25 mètres, 10 cartouches, 2^e exerc., à 25 mètres, tir réduit Lebel.

10 cartouches, 3^e exerc., 260 mètres, fusil Gras.

10 cartouches 4^e exerc., 200 mètres, 10 cartouches, classement 200 mètres, fusil Lebel.

Total : 50 cartouches.

Avant de commencer le 1^{er} exercice, chaque élève devra assister à une théorie sur le pointage qui sera faite au Stand par des instructeurs militaires. La présence à cette théorie sera constatée sur la carte de l'École de Tir.

Seront dispensés de la théorie les élèves de l'année 1899 déclarés admissibles au 3^e exercice à 200 mètres, et pourront être dispensés des deux tirs réduits les élèves de la même année qui, au 3^e exercice (fusil Lebel à 200 mètres), ont mis au moins 5 balles en cible : les intéressés devront présenter leur carte au bureau pour y faire inscrire ces dispenses.

Ne seront admis au 3^e exercice que les élèves ayant mis en cible 5 balles au moins au 2^e exercice. Ne seront admis au 4^e exercice que les élèves ayant mis en cible 5 balles au moins au 3^e exercice, et ne pourront prendre part au tir de classement que ceux ayant mis en cible 6 balles au moins au 4^e exercice.

Le tir de classement, auquel il sera affecté 15 prix consistant en médailles de vermeil, argent et bronze, aura lieu le dimanche 22 avril ; il se fera en 10 balles à 200 mètres. Barrage habituel de la Société (multiplication des points faits par les balles mises en cible et division par le nombre de coups tirés). Tout tireur ayant mis en cible 8 balles au moins, sur les 10 de classement, recevra un diplôme qui, aux termes de l'instruction ministérielle du 29 avril 1892, sera mentionné sur le livret individuel à l'arrivée au corps.

En vertu de la décision prise par le Conseil d'administration, les huit premiers lauréats seront inscrits sur les contrôles de la Société de Tir de Lyon et jouiront, jusqu'à l'époque de leur majorité, de toutes les prérogatives attachées à la qualité de membre abonné.

Les élèves primés aux exercices de l'école de 1899 et remplissant les conditions d'âge indiquées plus haut pourront suivre les exercices de 1900, mais ils ne seront lauréats que s'ils ont un classement supérieur à celui de l'année dernière.

Les prix et diplômes seront délivrés à partir du jeudi 3 mai.

NOTA. — Pour tous autres renseignements s'adresser au siège de la Société, rue du Garé, 9.

Le Stand de la Société de Tir de Lyon est situé sur la rive gauche du Rhône, au Grand-Camp, en amont du pont de chemin de fer.

SPORTS NAUTIQUES

ROWING

Fédération Lyonnaise

Dans sa réunion du 27 décembre dernier, le conseil de la Fédération Lyonnaise a procédé au renouvellement de son bureau pour l'année 1900.

Conformément aux statuts qui exigent que chaque année, les présidents et le secrétaire soient choisis alternativement dans les deux sociétés fédérées, le bureau de 1900 a été composé comme suit :

Président d'honneur : Garbit président du cercle de l'Aviron.

Président : Soubeyran, vice-président du Club Nautique.

Secrétaire : Joannès, Seux secrétaire du cercle de l'Aviron.

Conseillers : Aublanc, Perrin du Club Nautique, Page, Jules Piot du cercle de l'Aviron.

Le bureau de 1899 était formé de MM. Bachelard, du Club Nautique, président d'honneur ; Joannès Seux du Cercle de l'Aviron président ; Aublanc, du Club Nautique secrétaire. Conseillers : Soubeyran, Perrin du Club Nautique, Pages, Jules Piot du Cercle de l'Aviron.

Le nouveau Conseil aborde sans retard la question du match à 8 rameurs qui doit avoir lieu entre la Fédération Parisienne et la Fédération Lyonnaise.

Un correspondant de l'Aviron prétend que pour ce match, l'expression Paris contre Lyon est profondément fautive et il met en garde le bon public contre ce piège tendu à sa bonne foi. Ce ne peut pas être Paris contre Lyon, explique-t-il avec une logique serrée, puisque toutes les sociétés nautiques de Paris ne seront pas contre toutes les sociétés nautiques de Lyon. C'est admirablement vrai et, en suivant le raisonnement profond de ce metteur de points sur les i, je dirai que pour dire en bonne vérité, Paris contre Lyon, il faudrait opposer tous les Lyonnais de Lyon, à tous les Parisiens de Paris. Comme nous sommes d'un caractère pacifique et ennemis des querelles, nous admettons que l'expression Lyon contre Paris n'a pas plus de sens que de dire Pezenas contre Quimper-Corentin, en parlant du grand match des deux fédérations.

LA NATATION

Baigneurs et Nageurs

par A. POULAILLON

« Pro Humanitate Sceppe
Pro Patria Semper! »

III. — La natation chez les peuples modernes

(Voir nos 92, et suivants).

Prendre un bain de baignoire était pour Louis XIV toute une affaire d'Etat, exigeant la consultation de la Faculté de Médecine et l'assentiment de tous les ministres ; on conçoit que ce monarque soit resté de préférence, attaché au rivage et n'ait jamais pris un bain de rivière.

Les Parisiens, toutefois, d'après les chroniques du temps, avaient conservé l'habitude de se baigner ; ils se livraient à leurs ébats natatoires soit au quai St-Bernard, soit à Grenelle. Là, l'été, depuis des siècles, ils allaient grenouiller dans l'eau. En 1706, le Parisien se baignait tout nud, à la bonne franquette et honni estoit qui mal y pensoit. Mais ces grenouillères n'étaient encore que pour les gens du commun, et ce fut sous le règne de ce même Louis XIV que l'on vit ces établissements s'améliorer à tous les points de vue, de commodité et de décence, et que l'on innova pour les gens du bel air.

M. G. de Saint-Clair raconte encore comment prirent naissance ces premiers établissements de bains en pleine eau sur la Seine. C'étaient des espaces circonscrits entre quatre pieux nommés gares qui s'améliorèrent peu à peu jusqu'au confortable qu'ils ont encore aujourd'hui.

En ce qui concernait les comtés ou provinces, Roger dit qu'au Moyen-Age, on exigeait de ceux à qui l'on conférait la qualité de chevalier, qu'ils donnassent des témoignages de leur dextérité dans l'art de nager. Les traces de cet ancien usage subsistaient encore du temps de Louis XI. Mais la mollesse à laquelle une excessive urbanité donna naissance, détruisit ces institutions salutaires. Les délassements innocents tels que l'art de nager, furent livrés aux matelots et au bas peuple. Les seigneurs et les citoyens amollis dédaignèrent les plaisirs que la populace pouvait partager avec eux.

Depuis cette époque lointaine et malgré notre révolution, on peut constater que rien n'a pu déterminer certaine classe de la Société à reprendre sur ce point l'ancienne simplicité ni à faire taire certain sentiment d'orgueil qui nuit au progrès de l'édu-

cation physique. Ne voyons-nous pas, même dans la classe bourgeoise actuelle, combien est grande l'appréhension des parents au sujet de leurs enfants.

Les professeurs ou moniteurs qui, dans toutes les organisations gymniques ou sportives ont à cœur le bien-être de leurs élèves, formulent les mêmes plaintes. Des enfants malingres et souffreteux sont retirés des cours ou des exercices physiques à la moindre fatigue dont ils se plaignent, quand à côté d'eux leurs camarades, moins gâtés, les supportent sans aucun effort et les exécutent avec plus d'énergie que les premiers. Ils ont bon pied, bon œil, jouissent d'un bon appétit et par conséquent, d'une excellente santé; les cours sont pour eux une sorte de récréation, tandis que leurs malheureux camarades, victimes des soins inintelligents de parents trop faibles, n'osent prendre part à leurs jeux, leur faiblesse leur en empêchant.

En ce qui concerne les exercices de natation, qui nous occupent plus particulièrement, les mamans bourgeoises ont pour ce sport une frayeur excessive qui paralyse la bonne volonté des maîtres. Pour leurs enfants point de joie, pas de gaieté, ils ne connaîtront des douceurs de l'existence que l'huile de foie morue et cependant leurs professeurs auraient voulu pouvoir infuser un peu de cette sève dont tout bon Français regorge et en faire des hommes agiles, forts, adroits, mais leur maman est là qui veille pour ne faire d'eux que des êtres efféminés.

Et, pourtant, il n'est pas difficile (et combien il est utile!) de devenir bon nageur. Le corps humain n'a besoin que de vagues mouvements pour se maintenir au-dessus de l'eau.

Ce n'est que la frayeur, ce n'est qu'une appréhension stupide, je le répète, qui font que nous sommes moins habiles qu'un animal pour nous tirer d'une mauvaise situation. Lord Byron a écrit que c'est sans difficulté qu'il renouvela la traversée de l'Hellespont, qui avait immortalisés Héro et Léandre. Ses biographes disent qu'il faillit mourir à la suite de son escapade poétique, mais l'auteur de *Lara* était pied-bot et n'avait rien d'un nageur émérite! Que ne ferions-nous pas maintenant avec un bon entraînement méthodique et surtout de l'énergie morale?

IV. — Les nageurs au point de vue patriotique

Je voudrais pouvoir passer rapidement sur ce sujet, mais j'estime que ce serait amoindrir la tâche que je me suis imposée pour arriver à convaincre mes lecteurs des nombreux avantages et des bienfaits que l'on pourrait retirer de la pratique de ces exercices dans toutes les sociétés créées dans un but de sauvegarde patriotique.

L'histoire militaire de notre pays nous rapporte de très nombreux actes d'héroïsme accomplis par d'intrépides soldats nageurs, car nos pères savaient et pratiquaient la nage, mais je me contenterai d'en citer quelques-uns afin d'arriver plus vite aux questions techniques.

Au milieu du siècle dernier, dans le régiment de troupes légères formé par le général Lamorlière, il y avait une compagnie de cent nageurs, qui contribuèrent au succès de plusieurs affaires et notamment à la prise de Liège et de Malines, dont ils escaladèrent les murailles et ouvrirent les portes, après avoir traversé à la nage la Nèthe et l'Escaut.

Dans un de ses livres, Gustave Aymard raconte un fait historique qui a été une des principales causes de la déclaration d'indépendance d'une grande République américaine, dans lequel une compagnie de nageurs s'est sacrifiée pour sa patrie. Le dévouement de ces hommes, dont plusieurs ont péri, est un exemple qu'il serait nécessaire de pouvoir imiter quand sou-

nera l'heure de traverser un fleuve qui nous appartient au moins sur notre frontière naturelle, et dont je n'ai pas besoin de dire le nom à ceux qui se souviennent.

En 1793, quelques nageurs français des troupes assiégeant Mayence s'emparent d'un bateau qui portait sur le Rhin 200 Prussiens qu'ils font prisonniers.

L'histoire du siège de Lyon, en 1793, nous donne le récit d'un fait de dévouement héroïque et d'une hardiesse inouïe accompli par deux jeunes nageurs lyonnais faisant partie des assiégés, le jeune Laurençon, âgé de 20 ans, des chasseurs à cheval, et le jeune Barthélemy Dujast, âgé de 17 ans, qui servait dans les chasseurs à pied. La place me manque pour retracer ici tout au long cette page de *l'Histoire militaire de Lyon*, de M. Balleydière.

Dans la campagne de l'an VII, où Masséna rendit à la France de si importants services, en défendant la Suisse contre l'invasion des Russes, 200 nageurs réunis sous les ordres d'un adjudant-major et armés de lances et de sabres, formant l'avant-garde des troupes de Soult, traversent la Linth (25 novembre 1799), se portent au pas de charge sur les postes ennemis, les culbutent et donnent le temps aux Français de mettre à l'eau quelques barques et de jeter sur l'autre bord un bataillon de grenadier; grâce aux soldats nageurs, la bataille fut gagnée.

Pendant que le premier consul délivrait d'un seul coup l'Italie, à Marengo, le général Moreau conduisait une autre armée dans la vallée du Danube. Mais les ponts étaient rompus jusqu'à Donauwerth. Pour suppléer au manque de barques, le général Lecourbe, qui arrive des premiers sur le bord du fleuve, forme une compagnie de 90 soldats nageurs dont il a confié le commandement au capitaine Gromely. Deux nacelles, qu'un officier était allé enlever sur l'autre rive, devaient porter les armes et les habits.

Les soldats se jettent à la nage, et une fois sur l'autre bord sans s'occuper de leurs vêtements, prennent leurs fusils et se précipitent sur le premier poste ennemi qui est fait prisonnier. Ils attaquent ensuite un plus fort détachement avec la même intrépidité et s'emparent d'un village. Les soldats nageurs sont arrêtés un moment par un parti de cavalerie qu'ils forcent à rétrograder, en s'embusquant derrière des haies et en faisant feu.

Pendant ce temps, un hussard ayant passé le Danube dans une des nacelles qui avaient servi à porter les armes, paraît sur un cheval et commande : en avant. L'ennemi s'imaginant, à la vue du hussard qui se multiplie à ses yeux troublés, qu'un pont est établi, fait sa retraite en désordre.

Les rapports et les bulletins de cette époque sont remplis de traits semblables, qui montrent comment se formait l'intrépidité de notre armée, mais qu'il serait superflu de relater ici.

Cependant, en 1809, Ney combattant en Gallicie la Romana, fait, lui aussi, traverser le grand bras de la Navia, par une compagnie de nageurs, dont l'audace et le succès contribuèrent puissamment à améliorer la position critique où se trouvaient les Français.

(A suivre).

E. POULAILLON.

MAISON CH. PERNOT

91, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

Fabrique Nationale d'Armes de guerre HERSTAL, Liège

La sans chaîne OMEGA

Bicyclettes sans chaîne, depuis 380 fr. jusqu'à 525 fr.

NOTA. — Toutes les Machines sont garanties contre les vices de fabrication, ainsi que les Pneumatiques.

SOCIÉTÉ CIVILE

DES EAUX MINÉRALES NATURELLES DE

VALS CHARMEUSE

(Ardèche). Siège social avec directeur : 4, rue Bossuet, Lyon, et gérant de la Source à Vals. S'y adresser indistinctement Eau de table la meilleure, sans rivale, la moins chère, rend la digestion facile, ne fatigue jamais l'estomac et ne trouble pas le vin.

Agréable et excellent désaltérant, notamment dans les apéritifs et le vin blanc. Guérit : Affections du foie et des reins, fait disparaître les graviers et est ordonnée par des sommités médicales. Elle se recommande d'elle-même et sa seule invite es

Goûtez, comparez et jugez. — Dépôt : Chez tous les dépositaires d'eaux.



CYCLISME

Commission d'amateurisme de l'U.V.F.

La Commission d'amateurisme enfin constituée s'est réunie le 28 décembre et semble s'être mise sérieusement au travail. L'accord règne, et il en est fini désormais avec les vieilles querelles et les compétitions regrettables.

La Commission rappelle aux secrétaires des Clubs que tout ce qui concerne le sport vélocipédique amateur doit être adressé à M. le secrétaire de la Commission d'amateurisme de l'U.V.F., 229, rue Saint-Honoré.

Nous croyons savoir qu'en ce qui concerne Lyon et la région du Sud-Est, un délégué général de la Commission va être désigné dans notre ville, et qu'une Commission sera aussitôt constituée par les soins de ce dernier.

Nos sociétés lyonnaises ensuite de cette heureuse entente de l'U.S.F.S.A. et de l'U.V.F., auront le plus grand intérêt et devront s'affilier à l'une des deux unions pour assurer à leurs sociétaires la participation aux épreuves importantes qui auront lieu cette année. Attendons les décisions!

U. S. F. S. A.

Comité du Sud-Est.

La réunion générale du Comité du Sud-Est aura lieu mardi prochain, 8 courant, à 9 h. très précises, café Gaidon. Les délégués sont invités à être exacts et toutes les sociétés à se faire représenter.

VOIRON. — Vélo-Touriste Voironnais

Décembre 1891

Siège administratif : Café de la Poste, rue des Terreaux.

Sport pratiqués : Tourisme-vélocipédie.

Nombre de membres : 84 ; président d'honneur M. le Maire de Voiron ; membres honoraires : 33 ; membres actifs : 48.

Président : André Brun (La Tivolière par Voiron).

Vice-président : Marius Szymal, (Usine Bérédot).

Trésorier : Lapostolle (Avenue de la Gare).

Secrétaire : Henri Merlin (Usine J.B. Martin).

Com. de Course : Henri Chatin (Gérant du Cercle de Commerce).

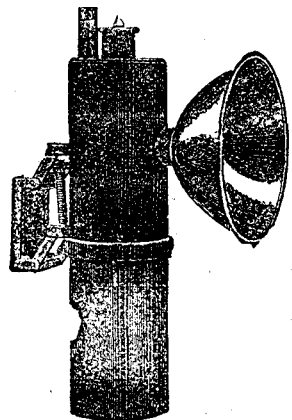
Société affiliée à la Fédération du Haut-Rhône.

Jour ordinaire des séances administratives : le 1^{er} jeudi du mois.

Date de la dernière Assemblée générale : 21 décembre 1899.

Breveté France et Étranger

PROJECTEUR BOULADE



Lanterne cycliste à l'acétylène

Appareil scientifique et de précision. Ne nécessite aucun réglage. Surproduction impossible.

Débit de gaz rigoureusement constant, ne dégage aucune odeur. — Bec incassable.

Emploie tous les carbures en grains

Entièrement construit en cuivre nickelé, en boîtes avec instruction. — Prix : 18 fr

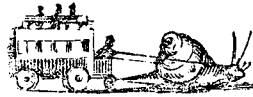
Dans les principales Maisons d'Articles cyclistes

Fabrication et vente en gros aux Usines de la Société anonyme M. A. P. I. P. BOULADE Frères.

12-14-16, chemin St-Alban, Lyon-Monplaisir

Excursionnist Sporting Club.

Cette vaillante Société annonce à ses amis et sociétaires qu'en plus des cours d'escrime et de danse, elle vient de créer un cours de boxe française, moniteur Henri F... Ces cours auront lieu le mardi et le vendredi; les personnes qui voudraient en faire partie peuvent se faire inscrire au siège de la Société, café Guillerd, 4, quai de la Charité.



AUTOMOBILISME

Moto-Club de Lyon

L'inauguration officielle du nouveau local, 14, quai de l'Est, aura lieu samedi soir, 20 courant.

A cette occasion, un dîner réunira les membres du M. C. L. et leurs invités. Dans notre prochain numéro nous donnerons le programme de cette réunion selecte.

Sur la Côte d'Azur

Voici les dates des diverses épreuves et réunions de l'automobilisme sur la Côte d'Azur :

Nice. — 25 mars, Corso d'automobiles fleuris. Le soir, défilé aux flambeaux.

26 mars, course Nice-Marseille (1^{re} étape).

27 mars, course Marseille-Nice (2^e étape).

28 mars, exposition des voitures primées.

29 mars, course du Mille.

30 mars, course Nice-La-Turbie

Monte-Carlo. — 30 mars, concours d'élégance.

Cannes. — 21 février, courses de motocycles et voitures; Corso fleuri.

Avril, course sur la côte de l'Estérel, organisée par la *Cote d'Azur Sportive*.

Concours de Moteurs

Le concours de moteurs organisé par notre confrère la *Locomotion automobile*, vient de prendre fin. Il a donné d'utiles et curieux résultats, notamment sur la différence de rendement des moteurs à ailettes munis de carburateurs dits à barbotage, ou de carburateurs dits à pulvérisation. Nous reviendrons, du reste, prochainement, sur les résultats de ce concours.

Cercle ultra-Select

Nous empruntons à notre confrère *Tous les sports*, organe officiel de l'U.S.F.S.A., l'information suivante.

« Au premier jour va naître un nouveau Cercle ultra-select à qui nous sommes heureux de souhaiter les premiers la bienvenue.

« Ce sont quelques membres du cercle de la Voile de Paris et de l'Automobile-Club de France qui fonderont, sous le nom de Rallye-Auto, une Société destinée à grouper les amateurs d'automobilisme et à organiser des réunions et des concours intimes, ne considérant que le pur amateurisme en laissant à l'Automobile-Club de France, son rôle puissant de Société d'encouragement à l'industrie du moteur.

« Au nombre des fondateurs : MM. Brault, l'agent de change ; Pottier, propriétaire des Trois-Quartiers ; Legru, possesseur du magnifique yacht la *Suzon* ; de Neufelize, Valton, Doucet, etc.

La Vitesse des Automobiles

Nous recevons de M. Schneider, de la maison Rochel, Schneider et Cie, la lettre suivante à laquelle nous nous empressons d'offrir l'hospitalité de nos colonnes.

Monsieur le directeur,

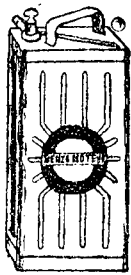
A la suite des accidents provoqués par les allures exagérées des voitures automobiles circulant dans les rues de Lyon, nous tenons à

protester, de notre part, très énergiquement, contre cette manière de faire qui serait susceptible de nécessiter, de l'administration municipale, une répression rigoureuse, par des règlements prohibitifs à certaines voies et, partant, préjudiciables aux intérêts de l'industrie automobile.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Signé : SCHNEIDER.

Tous les chauffeurs sérieux sont du même avis. Une réglementation équitable de la vitesse première dans nos rues n'est pas faite pour leur déplaire. Seulement, il ne faudrait pas que ces accidents regrettables sans doute mais dont la responsabilité n'incombe pas fatalement toujours aux conducteurs d'auto puissent servir d'arguments pour des règlements vexatoires. Les tramways, les chevaux de fiacre eux-mêmes occasionnent des accidents graves, parfois; on ne les exerce pas pour cela : *est modus in rebus*.



ESSENCE DE PÉTROLE SPÉCIALE

Marque FENAILLE & DESPEAUX

BENZO-MOTEUR

POUR

Moteurs et Automobiles

Athlétisme  Football

U. S. F. S. A.

Comité du Sud-Est

AVIS OFFICIEL

Il est rappelé aux délégués de la Commission de football-rugby du Sud-Est que la réunion de la dite commission aura lieu lundi soir, 8 janvier, à 8 heures 1/2 précises au siège du Comité, café Gaidon, 1, rue Victor-Hugo.

La réunion mensuelle des délégués [au Comité du Sud-Est] aura lieu le lendemain à 8 heures 1/2 précises, au même endroit.

A cette réunion sont spécialement convoqués les délégués des sociétés de Dijon, Roanne, Vienne et Villefranche.

Ordre du jour très important.

Le secrétaire général : V. BROCHU.

Football-Club Régates Lyonnaises

Dimanche, 7 janvier 1900, à 2 h. 1/2, se jouera un match de football sur le terrain du Football-Club de Lyon entre les équipes secondes du R. C. L. et du F. C. L. A la même heure, sur le terrain du R. C. L., aura lieu un match entre les équipes troisièmes de ces deux clubs.

Tous les équipiers disponibles sont priés de se trouver sur le terrain.

Le Bal du Football-Club-Régates Lyonnaises

Jusqu'ici, le F. C. R. L. n'avait donné, chaque hiver, que des soirées intimes. Ce soir, ce sera un grand bal pour lequel, tant les invitations ont été nombreuses, le Comité a dû augmenter le nombre de cartes.

Ce que sera cette fête, il est facile de le deviner et rarement les salons du Grand Café auront réunis autant de jeunes athlètes ardents aux plaisirs, comme aux luttes au grand air.

Le succès sera certainement des plus flatteurs pour cette Société sportive, qui occupe une place très smart dans la vie lyonnaise, compte dans son sein l'élite de notre jeunesse et sait allier aux violences du plus mâle d'entre les sports la bonne grâce et le bon ton de parfaits gentlemen.

Racing-Club de Lyon

Conseil du 20 décembre 1899. — Présidence de M. Berthet. — Le procès verbal de la précédente réunion est adopté. Lecture est donnée : 1° d'une lettre de M. Bayle Emile donnant sa démission de secrétaire du R. C. L. (Acceptée avec regrets) et demandant un congé pour cause de départ (Congé de 3 mois accordé); 2° lettre de l'U. S. E. N. de Bourg (Renvoyée à la Commission de football); 3° lettre de l'U. S. C. (M. Motte continuera les pourparlers); 4° lettre du Philégic-Club (Renvoyée à la Commission de courses à pied).

Une indemnité sera allouée aux coureurs allant à Dijon, prendre part au cross de l'U. S. D., à titre d'encouragement.

M. Gauché fait le compte rendu de la séance de la Commission de football du S. E.

Les trois équipes du R. C. L. seront engagées aux championnats; les crédits nécessaires à cet effet sont votés.

M. Motte donne les résultats de la séance de la Commission de courses à pied du S. E.

M. Brochu, étant donné ses fonctions de secrétaire du Comité du S. E., donne sa démission de délégué à cette commission; en conséquence, les délégués seront MM. Berthet et Motte.

Il est décidé d'engager l'équipe de cross aux championnats du S. E. et au challenge Ayçaguer. Les crédits nécessaires sont votés.

La Commission, chargée de procéder à la révision des statuts, devra soumettre le résultat de ses travaux au Conseil le vendredi, 30 décembre, en séance extraordinaire. MM. Guillot et Gauché sont adjoints.

Le Conseil fixe au 12 janvier 1900 l'assemblée générale de la Société. Ses nouveaux statuts seront présentés et il sera procédé à la réélection du Conseil d'administration.

M. Bonnet, secrétaire adjoint, remplira jusqu'à cette époque les fonctions de secrétaire.

Admission : Charles Auguste, présenté par MM. Fischer et Briffaut.

Conseil du 27 décembre. — Présidence de M. Berthet. — Le procès verbal de la réunion du 20 décembre est approuvé.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Moissonnier (Renvoyé à la Commission de courses à pied). M. Coupat s'étant mis en règle avec la caisse, sa démission est acceptée. Le Conseil procède ensuite à l'expédition des affaires courantes.

Admissions : Rolland Louis, 17, rue Romarin (présenté par MM. Drevet et Oriol); Lapérouse Clément, 36 bis, rue Grenette (présenté par MM. Drevet et Tharin).

Conseil du 3 janvier 1900. — Présidence de M. Berthet. — Lecture est donnée de la correspondance: 1° lettre de M. Balmas Joannès (Congé de 3 mois accordé); 2° lettre de M. Pelletier, à Hai-Phong (Le secrétaire répondra).

Le secrétaire de la Commission de football est chargé de demander une rectification à l'officiel de l'Union au sujet de l'article paru dans le dernier numéro.

— Dimanche, 7 janvier, à 2 h. 1/2 précises, entraînement des équipes de football :

R. C. L. (1) contre A. C. L. (1);

R. C. L. (2) contre F. C. R. L. (2);

R. C. L. (3) contre F. C. R. L. (mixte).

Le Secrétaire : A. BONNET.

Philégic-Club-Lyonnais.

Assemblée du 3 janvier 1900. — La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Ducelier.

MM. Baurier et Rousser sont nommés conseillers.

Il est donné lecture du courrier :

Lettre de M. Motte. (Le secrétaire répondra). Des règlements du cross interclubs de l'U. S. D. Ainsi qu'il avait été décidé dans la précédente réunion, MM. Drevon, Beaumont et Cagnon représenteront le P. C. L. à Dijon. Une indemnité est votée pour leur déplacement.

M. Deck est chargé d'écrire à Dijon.

La commission du Challenge Ayçaguer rend compte de ses démarches.

MM. Corteys, Clapot, Deck sont délégués pour aller à Charbonnières le 14 janvier, s'occuper de l'organisation première du cross.

Le challenge sera exposé dans les vitrines de M. Pouzet qui les a gracieusement mises à la disposition de la Société. (Remerciements).

Les équipiers de cross sont priés de s'entraîner sérieusement en vue du cross du S. E. et du Challenge. Les équipes seront formées d'après le classement de demain.

Prière d'assister à tous les cross d'entraînement. Une amende de 0 fr. 50 sera infligée à tout équipier manquant sans excuse valable.

En suite des explications fournies par le comité, une réunion générale aura lieu les premiers mercredis de chaque mois. Il ne sera pas envoyé de lettres de convocation. La réunion annoncée et l'ordre du jour paraîtront dans le *Lyon-Sport*.

Le comité se réunira tous les mercredis pour discuter les questions urgentes.

Comité. — Le comité se réunira mercredi, 10 courant, à 8 heures et demie, au siège. Ordre du jour : Cross interclub de l'U. S. D. — Challenge de Ayçaguer; championnat de cross et de football; préparation des nouveaux statuts.

Sont convoqués à cette réunion : MM. Ducelier, Corteys, Deck, Morénas, Baurier, Rousset, Thévenin, Bourgey.

Les coureurs se rendant à Dijon et M. Clapot sont priés d'y assister.

La séance est levée à 11 heures. *Le secrétaire* : DECK.

Cross-country. — MM. Drevon et Deck traceront demain un cross d'environ 10 kilomètres à Tassin, auquel les sociétés lyonnaises sont invitées.

Le départ sera donné à 9 heures et demi du matin, du café Jean. Sont convoqués : MM. Drevon, Beaumont, Raymond, Bourgey, Mage, Marly, Mialot, Thévenin, Clapot, Roy, Dayet, Cagnon, Faure, Bertrand, Boursier.

Amende de 0.50 à tout absent.

Football. — Les équipiers sont priés de se trouver à 2 heures au café de la Grotte (Grand Camp) pour former l'équipe du challenge H. Place.

Sont convoqués : MM. Ducelier, Corteys, Mialot, Deck, Béréziat, Garbil, Faure, Gilibert, Clapot, Cagnon, Thévenin, Bourgey, Rousset, Ayçaguer, Drevon, Beaumont, Mage, Boursier, Dayet, Morénas, Baurier frères, Marly, Raymond, Roy, Bertrand, Lévigne, Comte.

Tous les équipiers en retard seront passibles d'une amende de 0.25 et ceux manquants d'une amende de 0.50. D.

VILLEFRANCHE-SUR-SAONE. — Union Sportive du Collège de Villefranche (U. S. C. V.)

(Fondée le 10 janvier 1899.)

Devise : « *Perseverandum est* ».

Couleurs : maillot blanc, col et poignets bleu ciel.

Terrain : prairie de Bourdelan (Riottier).

Sports pratiques : gymnastique, football (rugby), courses à pied.

Nombre de membres : 44 ; d'honneur : 2 ; honoraires : 9 ; actifs : 33 ; M. Stacchini, principal du Collège, président d'honneur ; M. Archambault, censeur, vice-président d'honneur.

Conseil d'administration

Président : M. Garbil, répétiteur général,

Vice-président : M. Descoles Camille ;

Trésorier-secrétaire : M. Favre Adolphe ;

Conseillers : MM. Bonnidot, Chabert, Chirat, Souchère Fernand.

Association scolaire affiliée à l'U. S. F. S. A. et au Comité du Sud-Est.

CHALON-SUR-SAONE. — Racing-Club de Chalon. — Siège social : Chalet Ste-Marie à Chalon-sur-Saône. Le Racing-Club de Chalon, nouvellement fondé à Chalon-sur-Saône, compte aujourd'hui environ trente sociétaires.

Une réunion générale a été tenue au siège social la semaine dernière. Le titre du Club : *Racing-Club de Chalon* a été adopté avec initiales R. C. C.

Le Racing-Club Chalonnais pratiquera les sports athlétiques en général : courses à pied football rugby, aviron, vélocipédie.

Les couleurs choisies sont gris perle et noir. Le R. C. C. se fera reconnaître incessamment par l'U. S. F. S. A. et compte jouer quelques matchs avant la fin de la saison avec les autres clubs régionaux.

L'appui moral des Clubs dijonnais, l'Union Sportive Dijonnaise et le Racing-Club Bourguignon et du Stade Beaunois, étant chose assurée, nul doute que l'un de ces clubs fasse bientôt le déplacement à Chalon, pour initier nos clubmen et surtout le public chalonnais aux sports athlétiques et au football plus spécialement.

La première partie d'entraînement aura lieu le 7 janvier 1900, sur le terrain du Club.

Le Comité provisoire, élu à la dernière séance, prie les jeunes gens désireux de faire partie du Club, à envoyer leur adhésion à M. Farcet, secrétaire, 34, rue Denon, à Chalon-sur-Saône.

La deuxième réunion des membres a eu lieu, le 4 janvier, au siège social, Chalet Ste-Marie, situé à proximité du terrain d'entraînement.

DIJON. — Le **Racing-Club Bourguignon** organise une fête athlétique et d'escrime, au profit des pauvres, le dimanche, 7 janvier 1900, au Cirque Tivoli, à 2 h. 1/2. La musique du 27^e prètera son concours.

DIJON. — **Union Sportive Dijonnaise**, siège social : café Bossuet, 7, rue Bossuet. — L'Assemblée générale extraordinaire de l'U. S. D. a été fixée par le Comité, au jeudi 18 janvier 1900. Tous les membres du club seront spécialement convoqués pour assister à cette assemblée générale.

Le renouvellement du Conseil et des commissions étant très important, la plus grande exactitude sera recommandée.

Vu l'ordre du jour, très chargé, on commencera à 8 h. 1/2 précises.

1^o Allocution du président. 2^o Appel nominal.

3^o Rapport du secrétaire. 4^o Rapport du trésorier et du chef de matériel.

5^o Procès-verbal de la dernière séance. 6^o Correspondance.

7^o Rapport des commissions de courses à pied et de football sur l'année 1899.

8^o Calendrier sportif de l'année 1900.

9^o Admissions et démissions. 10^o Match contre le Football-Club de Lyon (2). 11^o Match contre le Stade Beaunois. 12^o Match contre le Racing-Club de Lyon (1^{er}).

13^o Participation au challenge H. Place pour l'équipe seconde.

14^o Cross-country championnat du Sud-Est.

15^o Questions diverses.

Pour le Comité : *le président*, M. C. LAMBELOT.

Football. — Demain, dimanche, partie d'entraînement sur le terrain du Club au Grand Pré, avec l'Etoile Rouge Dijonnaise, par suite de la non possibilité de jouer avec le Racing, lequel donne une fête l'après-midi.

Sont convoqués à 2 h. 1/2 :

MM. Pierra, Vial, Pono, Vincent Picard, Truchetet, Regnaudin, Chuchetet, Gilbert Aubin, Rouard, Tortochol, Saille, Coustillièrre, Brocard, Borde, Truitard, Retz, Alizant, Gevrey, Pommey, Bordet.

Cross-country. — Demain, la commission de courses à pied est convoquée chez Daval, pour aller reconnaître le tracé du cross interclubs du 14 janvier.

MM. Lambelot, Doyen, Chuchetel, Graff, Rouard sont convoqués pour 8 h. 1/2.

L'entraînement de l'équipe de cross-country se fera l'après-midi sur 11 à 12 kil. environ.

Tous les coureurs engagés au cross interclubs sont priés d'y prendre part.

Rendez-vous à 2 h. au restaurant Daval à Larrey.

Dans les Alpes

Le Glas de l'Athlétisme.

Le Comité des Alpes a su montrer aux prophètes de mauvais augure que le sport n'est point mort à Grenoble, qu'il est au contraire plus vivant que jamais, (*Applaudissements prolongés*).

Toast du président du Comité des Alpes au Banquet du C. S. G. (24 décembre 1899).

Soul, dans toute la région des Alpes, nous avons osé parler de la triste situation morale de l'athlétisme; suivant une vieille habitude, nous avons osé dire tout haut ce que chacun disait tout bas; mais à peine *Lyon-Sport* paru, le président du Comité des Alpes, profitant d'une victoire très occasionnelle, nous démontrait par A+B que jamais l'athlétisme n'avait été aussi vivant qu'à l'heure actuelle. Les bravos éclatèrent très bruyants, on se retira tout joyeux et chacun s'en fut répétant: « *Lyon-Sport*, ses correspondants, ses prophètes de mauvais augure, tout ça c'est des fumistes! »

D'accord, mais permettez, bien que je n'aie jamais eu l'intention de contrecarrer un discours présidentiel, que je discute un tantet des points restés trop obscurs.

Le Cercle Sportif Grenoblois a battu l'Athlétic-Club Carougeois, le Stade a battu son sosie roannais... Et après, qu'est-ce que cela prouve? Ces deux actes isolés mettent-ils un soupçon de vitalité dans l'organisme décrépî des autres centres sportifs? L'athlétisme, grâce peut-être à un proviseur trop pot-au-feu, est bien mort à ce Lycée de Grenoble. Et Ancey? Et le Lycée de Chambéry? Et Gap? Et Romans, qui n'est pas même capable de mettre un « quinze » complet sur pied pour aller ramasser une pile de 50 points chez les Lyonnais? Et Montélimar qui, sans pompe aucune, vient d'être enfoui sous six pieds de terre? Et Saint-Marcellin qui, comme feu l'Olympic Grenoblois, est mort dans l'œuf? Et Tournon? Et Chambéry? Vivent-ils? Peut-être, répondez-vous, en tout cas ils ne le montrent point.

L'athlétisme se meurt dans les Alpes! On ne ne saurait trop le répéter, et bien certainement la pensée du président du Comité des Alpes a été travestie lorsque l'on est venu la reproduire telle qu'elle est plus haut citée.

Voilà ce que nous tenions à démontrer et vous verrez si les championnats les plus prochains ne nous donneront pas pleinement raison.

Noël MABLE.

Nous recevons la lettre suivante que nous nous empressons de reproduire.

Chambéry, 28 décembre 1899.

J'ai lu avec étonnement, dans le numéro de dimanche du *Lyon-Sport*, la phrase suivante relevée d'un article signé Noël Mable :

« L'A. A. L. C. ne se reformera qu'à grand peine, si elle se reforme. »

Je tiens à faire savoir que l'A. A. L. C. s'est reformée depuis longtemps déjà, et qu'elle a même envoyé un délégué au Comité des Alpes.

Du reste, dans le numéro précédent du *Lyon-Sport* ont paru les insignes, composition du Comité, membres, etc. de l'A. A. L. C. et dans le numéro du 24 décembre lui-même, le compte-rendu d'une partie d'entraînement de l'Union Sportive Chambérienne et de l'A. A. L. C. J'espère que ces faits seront suffisants pour prouver à M. Noël Mable l'existence de l'A. A. L. C.

Veuillez agréer, etc. A. ARNOUX, secrétaire de l'A. A. L. C.

GRENOBLE. — Peu ou pas d'entraînement, dimanche, dans les clubs. Seuls les pupilles du Stade ont joué une excellente partie d'entraînement en famille en attendant, et l'on dit le jour

très prochain, de jouer un match « pour de vrai » avec une équipe pupille voisine. Encore et toujours : « Bravo les jeunes ».

Au Stade. — *Les partants.* — La liste n'est pas close. Après Dalban, Carron, Puis, Morin, Eug. Debon, Jordan, et *tutti quanti* nous apprenons aujourd'hui le départ de deux très vaillants stadistes : J. Girard et J. Reydel.

Girard, qui s'en va terminer sa médecine à Paris, laisse derrière lui une vice-présidence vacante ainsi qu'une place de fin sprinter que beaucoup envieront, Reydel, excellent avant de l'équipe première laisse aussi vacant le poste de secrétaire de la Commission de football fonction fort peu enviée et dont jusqu'alors s'était on ne peut mieux acquitté.

Notre ami, qui s'en va à Londres pour se perfectionner dans la langue anglaise laisse, au Club, où il avait su s'attirer tant de sympathies, tout comme Girard d'ailleurs, d'unanimes regrets.

Encore deux bien grands vides qu'on aura peine à combler.

Noël MABLE.

CHAMBÉRY. — Union Sportive Chambérienne (V. S. C.)

Fondée le 8 juin 1898

Couleurs et insignes : Bleu marine et gris fer (U. S. C. entrelacés).

Siège : Taverner Savoyarde, rue d'Italie.

Terrain de la Ravoire et une des salles de l'Ecole de la Ravoire.

Sports pratiqués : Football (Rugby); courses à pied; sauts; lancement du disque et du poids; cross-country.

Comité (6 juin 1899).

Président : M. Morel François, entrepreneur, 3, rue de Bâtonnet.

Vice-présidents : M. Delphin, dentiste, place de la Mairie et M. Chambre Charles, rue de Boigne, 6.

Trésorier : M. François Carle, rue Juiverie.

Secrétaire : M. A. Trellu, rue Sommeiller, 4.

Membres du Comité sportif : MM. Chevalier, place de la Gare, 3; Chevrier, Bocquin, Denat, Cheviet et Vagnon.

Société fondée par quelques anciens équipiers du Lycée sous l'impulsion de M. de Lamorte-Félines et affiliée à l'U. S. F. S. A. et au Comité des Alpes.

Comité : MM. Chambre, Chevallier, Morel.

Jour ordinaire des séances administratives : le mardi.

Jour ordinaire des réunions sportives : le dimanche après-midi.

GAP. — Société Athlétique du Lycée de Gap (S.A.L.G.)

(Fondée en 1894)

Couleurs : Maillot vert et noir, culotte blanche.

Terrain : Champ de manœuvre du 22^e de ligne,

Sports pratiqués : Foot-ball (Rugby) et (Association), Lawn tennis, croquet, courses, sauts, etc.

Présidents d'honneur : M. Lefèvre, inspecteur d'académie, M. Souquet, proviseur.

Nombre de membres : 70. — 10 membres honoraires; 60 membres actifs.

Comité :

Président : M. Martin Charles, élève au Lycée.

Secrétaire et Trésorier : Bréchu Henri.

Conseillers : Simonet Emile, Vollaire Gustave, Queyras François.

Association scolaire affiliée à l'U.S.F.S.A. et au Comité des Alpes.

Réunions sportives, les jeudis et dimanches.

Football

Commission de Football. — Lundi, 7 courant, à 8 h. 1/2, réunion de la commission de football. Election du Bureau et questions diverses.

L'Équipe du Football-Club-Régates Lyonnaises à Paris

Dimanche a eu lieu, au Vélodrome du Parc des Princes, la rencontre si vivement attendue des équipes premières du *Racing-Club de France* et de notre première équipe lyonnaise du *F.C.R.L.* Disons de suite que les prévisions des athlètes et amateurs lyonnais, comme celles de la presse sportive, se sont réalisées.

A la veille d'une fête, ensuite de nombreuses et inévitables défections, après un voyage long et fatiguant, toute une nuit d'énerverment, nos footballers se présentaient dans des conditions bien défavorables. Malgré tout, ils se sont honorablement défendus et ont montré qu'ils étaient à hauteur de leur réputation tenant tête aux Racingmen d'une façon remarquable surtout pendant la première mi-temps.

Le Racing-Club de France a triomphé par 20 points (6 essais 1 but) à rien, mais un seul essai a été marqué dans la première partie. C'est visiblement fatigués que les Lyonnais ont, à la reprise, laissé marquer des essais amenés par un fort joli jeu ouvert des Racingmen, souvent enfoncés dans les mêlées, mais sachant toujours tirer avantage de leur recul, trouvant le ballon, le transmettant aisément à leurs cinq ou six trois-quarts. On a pu admirer de fort jolies passes faites avec précision et vitesse.

Vers la fin, les Lyonnais se ressaisissent et pénètrent dans les 22 mètres du Racing; ils n'ont pas perdu l'espoir de marquer. Les Racingmen se dégagent par un dribbling bien conduit, suivi de passes aboutissant à l'essai. Puis jusqu'à la fin Lyon résiste énergiquement.

L'équipe parisienne a donné là une excellente leçon, elle a montré surtout un jeu remarquable de demis et de trois-quarts, bien en forme, très adroits et profitant de leur vitesse.

Au F. C. R. L. chacun a fait tout ce qu'il a pu. S'il y avait des trous avant la partie, durant le jeu tous ont marqué leur place. L'équipe n'avait pas toutefois cette cohésion, cette entente que lui aurait assurées la présence de Place, d'Edel, de Lawis, de Brown, d'Immoof, Max Naughton. On l'a fort justement dit, l'équipe de *doublures*, présentée, craignait un écrasement; elle a cependant fait excellente impression, si elle s'est bien défendue on n'a pas pu la juger sur l'attaque et avec sa composition habituelle.

Voici quelle était la composition des équipes :

F. C. L. — *Arrière*: Mattan; *Trois-quarts*: Bavoze, Vuillermet (cap.), Darniat, Perret; *demis*: Monin, Audouard; *avants*: J. Vuillermet, Vaschalde, Sands, Alabrune, Hill, Chamard, Pinet Burnichon.

R. C. F. — *Arrière*: Pharamond; *Trois-quarts*: Goudard, Col-las, Chappuis, Reichel (cap.); *demis*: Tauzin, Gondouin; *avants*: Moreau, Lefèvre, Aïtoff, L. Binoche, Bernstein, Sar-rade, Dujarrier, Farquhar.

Un banquet fort gai réunissait, le soir, les deux équipes à l'Hôtel de Londres où les Lyonnais étaient descendus. Inutile de dire qu'après les toasts, la soirée s'est prolongée très agréablement jusqu'à la nouvelle année, de façon à se souhaiter mutuellement plus beaux succès sportifs et autres.

Le Racing-Club de France viendra donner sa revanche au *Football-Club-Régates Lyonnaises* pour le Mardi-Gras. Cette seconde rencontre sera certes plus intéressante que la précédente et on pourra cette fois mieux juger de la valeur des équipes. Il y aura du monde sur la pelouse des courses.

Match International.

On nous confirme la rencontre qui doit avoir lieu le 21 courant entre l'équipe première du *Football-Club-Régates Lyonnaises* et une équipe de la *Suisse Romande* devant comprendre tous les meilleurs joueurs suisses. On ne chôme pas au F. C. R. L.

Une Equipe anglaise à Lyon.

Nous apprenons que l'Athlétic-Club de notre ville est sur le

point de conclure un match de football avec une équipe de Londres. Cette partie se jouerait à Lyon. Dès que cette partie sera définitivement arrêtée, nous en reparlerons et donnerons quelques détails.

A. D.

Partie d'entraînement du Racing-Club de Lyon

Dimanche, deux équipes du R. C. L. se sont entraînées sur leur terrain du Grand Camp. Beaucoup de cris et pas assez de travail sérieux, surtout en équipe seconde.

En équipe première, les trois-quarts ont assez bien joué, quant aux avants, leurs efforts étaient souvent annulés par de jeunes joueurs qui complétaient les vides de l'équipe première.

En équipe seconde à signaler le jeu de quelques bons avants comme Pellardy, Louison et des trois quarts qui, cependant, ne font pas assez de bonnes passes.

FRED.

CHALON-SUR-SAONE. — Une indiscretion nous a permis de vous renseigner sur le projet d'un match de football qui aurait lieu dans notre ville entre deux sociétés athlétiques du S. L., l'une de Dijon et l'autre de Roanne. Cette rencontre promet d'être fort intéressante, non seulement par la valeur des équipes, mais aussi par la constitution d'une société de football à Chalon. Voilà de la bonne propagande et une initiative dont les Chalonnais seront heureux.

Je vous tiendrai au courant des suites données à ce projet à encourager.

A DIJON. — **Racing-Club Bourguignon contre Equipe mixte.** — Malgré les fêtes du jour de l'an et le mauvais temps de la veille, une partie d'entraînement a pu être jouée lundi dernier sur le terrain de l'U. S. D. au Grand Pré à Larrey entre une équipe incomplète du R. C. B. contre une équipe mixte composée en majeure partie d'équipiers de l'Etoile Rouge Dijonnaise.

La partie a été assez intéressante, le jeu de passes du côté du Racing a été bon, encore trop de jeu personnel chez quelques-uns; l'arrière a été bon, cependant il vaudrait mieux qu'il ne charge pas si loin dans le terrain, le jeu peut revenir sur ses buts et il serait un peu loin pour revenir à sa place; les demis s'entendent bien. Quant aux avants, il leur manque encore un peu de vitesse de jambes pour suivre le ballon, comme je le disais plus haut, encore trop de charges individuelles; dans la masse des joueurs, la passe est de beaucoup plus facile à faire et évite ces tenus incessants qui enlèvent souvent à la partie son intérêt.

L'équipe adverse, où la plupart des jeunes joueurs de l'Etoile Rouge faisaient leurs débuts, a beaucoup à apprendre malgré quelques rares individualités qui la composent, elle n'a fait qu'opposer une défense honorable grâce à Pierra et Picard qui, plusieurs fois, ont sauvé la situation soit par des plaquages réussis, soit par des coups de pied de dégagement. Les points n'ont pas été comptés.

Voici la composition des équipes des clubs,

R. C. B. *Arrière*: Pinsonnaux. *Trois-quarts*: Molle A., Mairet aîné, Durin, Avis. *Demis*: Mairet jeune, Bouchacourt. *Avants*: Labbé, Angot, Bertrand, Guignard (cap.), Perchet, Fort X.

Equipe mixte, *Arrière*: Pierra U. S. D. *Trois-quarts*: Belgit R. C. B., Picard U. S. D., Vienne. *Demis*: Dardenne. *Avants*: Borde, Semenons, Barbelnet, Baudet, Charlet R. C. B., Polet, Variot, Baunez.

— On nous écrit d'autre part: Le dimanche 31 décembre, les équipes du R. C. B., de l'U. S. D. et de l'E. R. D. étaient convoquées pour jouer sur le terrain de l'U. S. D. à Larrey, une partie d'entraînement, mais, vu la pluie qui n'a cessé de tomber, une douzaine de joueurs intrépides, seulement, s'étaient rendus sur le terrain, on a fait un jeu de passes très intéressant qui s'est terminé à l'avantage de l'équipe Picard par cinq essais à rien.

Le lendemain 1^{er} janvier, le temps s'étant éclairci, une partie d'entraînement a été décidée spontanément le matin entre les joueurs du Racing-Club Bourguignon, de l'Union sportive di-

jonnaise et de l'Etoile rouge Dijonnaise et le tantôt à 2 heures 1/2 ; vingt-cinq joueurs environ étaient sur le terrain de Larrey deux équipes incomplètes, l'une composée de joueurs du R.C.B et l'autre composée de joueurs de l'E.R.D., de l'U.S.D., du R.C.B ont joué une partie d'entraînement très intéressante, l'équipe du R.C.B. (capitaine Guignard) a battu l'équipe mixte (capitaine Picard) par 20 essais à rien malgré une bonne défense de cette dernière équipe.

On a bien joué de part et d'autre ; remarqué au R.C.B. Mairet jeune, Bouchacourt, Pinsonnaux ; c'est les trois joueurs qui, ayant remplacé des équipiers absents à l'U.S.D., firent triompher les couleurs de l'équipe Dijonnaise, lors de son match avec l'Association sportive Internationale de Paris.

Remarqué à l'équipe mixte Picard, Pierrat (U.S.D) Charly (R.C.B.). — GUIGNARD.

BEAUNE. — au Stade Beaunois. — Dimanche dernier, aucune partie d'entraînement n'a pu être jouée à Beaune. Les terrains étaient transformés en marécage par la pluie qu'ils reçoivent depuis quelques jours et qui n'a cessé de tomber dimanche.

Il est à espérer que, dimanche prochain, l'état du terrain de jeu sera plus propice au football et que les stadistes pourront reprendre leur entraînement.

Il ne faut pas qu'ils oublient leur match avec l'équipe troisième du Foot-ball Club de Lyon.

Voilà déjà 2 fois qu'ils reculent la date de ce match et il est fort probable qu'ils ne pourront encore pas matcher le 14 courant, car ils ne sont pas prêts, et plusieurs équipiers leur manqueront à cette date.

Le Cross-interclubs de l'U. S. D.

Dans huit jours, le 14 janvier prochain, l'Union Sportive Dijonnaise, ce club si actif de la région du Sud-Est, fera courir aux environs de Larrey près Dijon le grand cross interclubs annuel dont nous avons parlé plusieurs fois.

Cette année, cette épreuve dépassera de beaucoup tout ce que nous avons eu en province jusqu'à ce jour grâce à l'activité montrée par la commission de courses à pied de l'U. S. D. qui, depuis plus d'un mois, s'occupe de l'organisation de cette épreuve.

Nous avons donné, dans nos derniers numéros, le règlement de cette épreuve et les conditions d'engagements, nous inviterons donc aujourd'hui les coureurs des clubs qui n'auraient pas encore adressé leurs engagements à se hâter, ces derniers devant être clos le 9 janvier.

Cette année, nombreux coureurs de Paris feront le déplacement à Dijon. Parmi les clubs qui seront représentés, signalons :

Le Racing-Club de France, la Société Athlétique de Montrouge, le Red Star Club, l'Association Sportive Internationale et l'Union Athlétique du 1^{er} arrondissement.

Les clubs de Lyon ont bien voulu, cette année, répondre à l'appel de l'U. S. D. et plusieurs clubs doivent envoyer leurs meilleurs coureurs défendre leurs chances.

Le Racing-Club de Lyon, le Philégic-Club de Lyon, le Cercle des Sports et l'Athlétic-Club de Lyon seront représentés.

Les équipes de cross-country des clubs de Dijon se sont préparées à cette épreuve depuis près de deux mois et espèrent se classer honorablement.

Signalons de nombreux engagements de l'Union Sportive Dijonnaise, de l'Etoile Rouge Dijonnaise, et probablement du Racing-Club Bourguignon, toujours retardataire.

Nos équipes régionales auront fort à faire pour lutter contre Paris, aussi ces dernières se contenteront-elles de prendre une ligne sur la force de leurs équipes à un mois à peine du championnat du Sud-Est.

Un classement sera, d'ailleurs, établi par la Commission d'organisation entre tous les clubs présentant six coureurs qui prendront part au classement final.

La distribution des prix aura lieu à 5 h. 1/2 à la Bourse du Commerce (salle réservée).

Le banquet annuel de l'U. S. D. aura lieu le soir même de l'épreuve dans les salons Padiolleau à Dijon et réunira, en outre, tous les coureurs et organisateurs.

Comme on le voit, la journée sera bien remplie le 14 janvier à Dijon, aussi nous engageons tous les membres de nos clubs à se rendre nombreux à cette épreuve.

La semaine prochaine, nous publierons la composition du jury établi par la Commission de courses à pied et la liste complète des engagements.

H. D.

L'Entraînement

Cross du Racing-Club. — Le Racing-Club de Lyon fera courir demain, à Tassin, un nouveau cross d'entraînement sur un parcours de 11 kilomètres tracé par MM. Klein, Dufresne et Bonnet. Ce cross servira de préparation aux coureurs qui participeront le 14 janvier au cross interclubs de l'Union Sportive Dijonnaise.

Afin d'encourager les coureurs de seconde série le Racing offrira une médaille au premier des coureurs classés en seconde catégorie. Ne pourront pas concourir pour la médaille les coureurs de première série dont les noms suivent : MM. Raymond, Lapérouse, Tharin, Drevet et Brochu.

Rendez-vous pour tous les coureurs à 9 heures 1/2, au restaurant Jean, en face de la gare de Tassin.

A l'Union Sportive Dijonnaise. — Il fallait être très courageux, dimanche, pour s'élancer sur les chemins détremés par la pluie du matin et courir les épreuves d'entraînement annoncées.

Le cross de l'U. S. D. a eu lieu à Larrey sur 10 kilom. environ. Quatre courageux ont accompli le parcours à vive allure dans un temps très appréciable.

1. Gilbert, 2. Tortochot, 3. Graff, 4. Houdard.

Demain, à 2 h., dixième cross d'entraînement sur 12 kilom. environ.

La piste sera tracée par MM. Lambelot, Doyen, Rouard, etc.

Engagements à faire

Les engagements pour le challenge Pierre Aycaguer sont reçus dès à présent et jusqu'au 23 courant au siège du Philégic-Club Lyonnais, Café Collet, 14, place du Pont.

Précéd de les adresser au secrétaire. — Indiquer les noms des coureurs et couleurs du club.

Les mandats au nom de M. Moréno, trésorier.

Nous rappelons que le coût de l'engagement est fixé à 5 fr. par équipe de 6 coureurs.

Tout engagement non accompagné du droit d'inscription sera considéré comme nul.

F. S. A. F.

Comité du Sud-Est.

Séance du 29 décembre 1899. — Extrait du procès-verbal. — La séance est ouverte à 9 heures et demie, sous la présidence de M. Champagnon vice-président. Sont présents : MM. Léonard, Martelat, Turrel, L. Champagnon, Fauroux C. P. V., Girollet et Chaffangeon C. P. L. Absents non excusés : MM. Chabieux et Perrin.

MM. Champagnon et Girollet remettent au secrétaire la liste des membres de leur Club. Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Verdelle, secrétaire-général de la F. S. A. F. qui lui envoie les licences pour 1900.

Le Comité fait le classement des coureurs juniors et seniors, qui est adopté après quelques discussions. Le Comité adopte ensuite les derniers articles du règlement du challenge de cross des équipes premières. Après quelques échanges de vue sur le championnat de lutte, la séance est levée à 11 h. 1/2.

Le Secrétaire-général : J. CHAFFANGEON.

Les coureurs dont les noms suivent ont été classés seniors : Chabieux, Faure, Fauroux, Gautier, Janin, Loine, Montessieux, Louit, Pacoud, Perrin, N. Piot, Pillière.

Juniors : Amiot, J. Chaffangeon, G. Chaffangeon, Cousin,

Didier, Davinet, Duret, J. Tatier, A. Tatier, Geoffroy, Gallifet, Girollet, Moutarde, Méru, Nicoud, Perron, Noirot, Pinet L., J. Pollet, E. Piaud, Reboullet, Seigneur, Turrel.

Stade Lyonnais

Réunion du 30 décembre. La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Martelat président. Sont présents au bureau : MM. Janin, Bollud, Vallat; non excusé M. Collombet.

M. Léonard fait le compte-rendu de la réunion du Sud-Est et donne lecture des classements fait par le Comité en seniors et juniors.

La Commission d'escrime annonce que ce cours s'ouvrira lundi, 8 janvier avec le professeur bien connu, M. Joly; les inscriptions seront reçues après la réunion. La démission de M. Rolland est définitivement acceptée, ce dernier s'étant mis en règle avec la Société.

Le secrétaire est chargé d'écrire à la Fédération ainsi qu'à M. Léveillé, correspondant du S. L. à Paris.

M. Lapérouse est spécialement convoqué à la réunion de samedi pour se mettre à jour avec le trésorier.

Il est rappelé que les inscriptions gratuites seront reçues jusqu'au 14 janvier, dernier délai. Avis aux intéressés.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Samedi, 6 janvier, réunion mensuelle, présence obligatoire.

Le secrétaire : E. BOLLUD.

Club Pédestre Lyonnais

Tous les sociétaires sont priés de se trouver, à 1 h. 1/2, place de la Charité (tramways d'Oullins), pour participer au 7^e cross interclubs d'entraînement à Beaunand, organisé par le Stade Lyonnais.

Sont spécialement convoqués pour le C. P. L. : MM. Chabieux Chaffangeon frères, Bollet, Gautier, Gallifet, Girollet, Moutarde, Noirot, Pollet.

Le Secrétaire : A. MOUTARDE.

Grand Cross annuel du Stade Lyonnais

Si la saison de cross 1898-1899 a été un peu terne, il en sera certainement pas de même pour celle de 1899-1900, car toutes les Sociétés lyonnaises, tant amateurs que professionnels, montrent une grande activité et un inlassable dévouement pour organiser des épreuves pour stimuler leurs coureurs, car de nombreuses réunions sont annoncées pour les mois de janvier, février, mars et peut-être avril, tant le nombre en est grand.

Mais, parmi toutes ces grandes épreuves, il en est une qui, par sa réelle importance, se détache des autres et mérite que nous nous y arrêtions quelque peu; cette grande épreuve est le non moins grand « cross-interclubs » annuel du *Stade Lyonnais* qui se courra à Beaunant le 11 février prochain.

Cette date du 11 février est on ne peut mieux choisie, si l'on songe qu'à cette époque de la saison les coureurs de cross sont en plein entraînement, partant en pleine forme et pourront donc donner la juste mesure de leurs moyens, ce qui donnera entre plusieurs spécialistes une ligne de comparaison.

La diligente commission de cross-country du S. L. qui est à féliciter pour le dévouement dont elle fait preuve, tant à l'égard des coureurs qu'à celui du bon sport, a une fois de plus voulu bien faire les choses. On pourra, d'ailleurs, en juger d'après le règlement élaboré par elle et que nous publierons dans le *Lyon-Sport* de samedi prochain.

Nous pouvons, cependant, annoncer que pour ce cross, personne, dans le monde des coureurs de la F. S. A. F., n'a été oublié, puisque deux catégories de coureurs (seniors et juniors) ont été faites.

Donc, pour d'autres renseignements, lire, samedi prochain,

le *Lyon-Sport*, organe officiel et officieux de la région lyonnaise,

Stade Lyonnais

La commission de « Cross-Country » du *Stade Lyonnais* rappelle aux coureurs de cette société que le départ du Cross organisé par elle pour dimanche prochain, se fera à 3 heures précises du soir au café « Au Rendez-vous des Chasseurs » à Beaunant.

Et les coureurs dont les noms suivent : MM. Faure, Filière, Janin, Perron, Cantin, Jouffray, Seigneur, Timel, Duret, etc, etc, sont donc priés de se trouver 15 minutes avant l'heure fixée au point de départ.

Les retardataires ne seront pas attendus.

La distribution des prix (2 pour les seniors et 4 pour les juniors) sera faite à la réunion mensuelle de samedi prochain, 6 courant, à laquelle tous les membres du S. S. sont priés d'assister. Ce cross sera le 4^e organisé par le Stade Lyonnais et le 8^e de la F. S. A. F.

Calendrier des Cross-Country

- 7 janvier, S. L., soir, Beaunant, 11 à 12 kilom.
 14 — C. P. L., matin, Tassin, 10 kilom.
 21 — Challenge des Equipes 1^{res}, soir, Tassin, 10 kil.
 28 — Interclubs annuel du C. P. L., soir, Tassin, 12 kilom.
 4 février, Challenge des Equipes secondes, soir, Beaunant, 12 kil.
 11 — Interclubs annuel du S. L., Beaunant, 10 à 12 kil.
 18 — Championnat du Sud-Est, soir, Sathonay, 15 à 16 kil.
 4 mars, Championnat du E. P. L., soir, Tassin, 12 kilom.

SALONS DE DANSE. — 6, rue Constantine

Mlle E. PONCET, Professeur

Danses anciennes et nouvelles. — Danses françaises et américaines.

GYMNASTIQUE



BEAUNE. — La Bourguignonne.

La Bourguignonne, notre plus vieille société de gymnastique, fondée le 18 janvier, 1883, vient de renouveler son Comité pour 1900. Voici sa composition :

Président d'honneur : M. Edme Grandprey;

Président du Comité : M. Claude Charton;

Vice-président : M. Edmond Baudrot;

Trésorier : M. Cavin;

Secrétaire : M. Garaier;

Conseillers : MM. Barberet, Jeuniard, Auclair, Maurice chard, Larmonnier, Roze, Rocaut.

Les réunions du Comité auront lieu tous les mois administratif de la société, situé au *Gymnase*, Bastion du rempart des Dames.

Les séances d'instruction militaire et gymnastique sont fixées aux mardis, jeudis et samedis.

Les couleurs et insignes de la Société sont toujours les mêmes : maillot blanc, bordé rouge avec raisin brodé dessus.

La Bourguignonne est affiliée à l'Union des Sociétés de Gymnastique de France et à l'Association des Sociétés de Gymnastique de la Côte-d'Or.

L'Administrateur-Gérant : A. BURNICION.

Imp P. LEGENDRE & Cie, Lyon. — Anc. Maison A. Waltener.

CHRONOMÈTRES SUISSES

Montres acier oxydé d'un réglage parfait

PRIX EXCEPTIONNEL : 25 FR.

Seul dépositaire à Lyon : E. ARDUIN, 8, Rue de l'Hôtel-de-Ville (Palais Saint-Pierre)